

DEVIENIR

Ces femmes qui aiment conduire des mastodontes

- Cahier C

SCIENTIF

Le télescope spatial Hubble fera avancer l'astronomie d'un pas de géant

- Cahier B

ARTS ET LETTRES

Clairette meuble sa solitude avec la foi

- Cahier D

649 13 25 38 40 42 47 11

1 24 29 30 33 38 10

La météo

Aujourd'hui:
Mélange de nuages et de soleil
Minimum -5° Maximum 6°
Demain: Mélange de nuages et de soleil
DÉTAILS CAHIER SPORTS

La Presse Dimanche

LE LAIT AU PLUS BAS PRIX			
SAGRE ALTIRES	PERRETTE	FLUPAR DES CONCOMBES	ECONOMISEZ
HOMO	3,52\$	4,04\$	0,52\$
2%	3,32\$	3,84\$	0,52\$

perrette

MONTREAL, DIMANCHE 8 AVRIL 1990

106^e ANNÉE N° 167

66 PAGES, 6 CAHIERS

Abitibi-Témiscamingue: 55 cents
Extérieur de la ville de Québec (Région est): 65 cents
À domicile par porteurs: 60 cents
Routes motorisées: 70 cents

50¢

Bonjour!

La personnalité
de la semaine



B 3 Fernand Nault

FISC

page A 6

Sommaire

- Annonces classées
Immobilier... D7 à D10, E2, E3
marchandises... E3, E4
emplois... E4
automobiles... E4 à E6
propositions d'affaires... B7
Arts et spectacles
informations... D1 à D5
cinéma... D6
Décès... E7
Êtes-vous observateur?... E7
Feuilleton... D9
Horoscope... D8
Le bridge... D10
Le monde... B6
Loterie... A4
Mot mystère... E4
Mots croisés... C7

NOUS ATTENDONS
DE SAVOIR SI
M. D'IBERVILLE FORTE
A DÉMISSIONNÉ,
SINON, QUAND?



Patrick Roy freine les Sabres / cahier Sports

Les villes ripostent

Toutes les consultations
avec Québec sont suspendues

MARC DORÉ

Bien décidés à faire savoir au gouvernement du premier ministre Robert Bourassa qu'il devra s'asseoir avec eux s'il veut modifier les règles de la fiscalité municipale, les maires des plus importantes villes du Québec ont adopté hier une série de mesures qui pourraient mener à un affrontement majeur avec Québec.

Mais le président de l'Union des municipalités (UMQ), le maire de Valcourt, Camille Rouillard, a affirmé que les villes ne cherchaient pas nécessairement une lutte ouverte avec le gouvernement et qu'elles étaient prêtes à faire des concessions, à condition que ce soit dans le cadre d'une négociation globale sur le pacte fiscal signé en 1980 par les municipalités et Québec.

M. Rouillard et plusieurs membres de l'UMQ qui sont intervenus hier, ont pris grand soin de ne pas attaquer les administra-

teurs scolaires, dont Québec fait les gagnants de sa décision.

Cette retenue n'a pas empêché les dirigeants de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), réunis eux aussi à Montréal, d'affirmer que les municipalités n'ont pas l'exclusivité du champ d'impôt foncier, «nulle part en Amérique du Nord».

Le président de la FCSCQ, Guy D'Anjou, a exprimé «haut et fort» son appui aux changements apportés par Québec, parce qu'ils répondent à «ce que nous demandons depuis dix ans».

«Il faut être respectueux des contribuables», a déclaré M. D'Anjou, selon qui la population n'a pas à assumer les coûts de «débat démocratique». «Il faut travailler ensemble, localement et régionalement même si le contexte actuel est difficile», a ajouté M. D'Anjou.

En attendant, quelque 700 dé-



Un policier norvégien se porte à l'aide d'une survivante de l'incendie qui s'est déclaré hier à bord du ferry danois *Scandinavian Star*, près de la Norvège, faisant au moins 150 morts.

PHOTO REUTER

Irangate: Poindexter reconnu coupable

d'après Reuter et AFP
WASHINGTON

John Poindexter, ancien conseiller de l'ex-président Ronald Reagan à la Maison-Blanche, a été reconnu coupable hier des cinq chefs d'accusation qui pesaient sur lui dans le cadre du scandale de l'Irangate.

L'ancien conseiller aux affaires de Sécurité nationale a été reconnu coupable d'avoir caché la vérité deux fois au Congrès, d'avoir à deux reprises fait obstacle à l'enquête du Congrès, et d'avoir dissimulé les opérations illégales qui ont provoqué le pire scandale de la présidence de Reagan.

VOIR POINDEXTER EN A 2



John Poindexter

PHOTO REUTER

L'incendie du ferry danois serait d'origine criminelle

d'après Reuter et AFP
OSLO

L'incendie qui a ravagé hier un ferry danois à l'entrée du fjord d'Oslo, en mer du Nord, a peut-être fait près de 150 morts et les survivants de la catastrophe ont déclaré qu'aucune alarme d'incendie n'avait été déclenchée à bord.

Une journée après le début de l'incendie, qui serait d'origine criminelle, le navire était toujours la proie des flammes, après avoir été remorqué dans le port suédois de Lysekil.

Le chef de la police Roald Onsoe de Lysekil, au nord de Göteborg, en Suède, a déclaré que jusqu'à 130 cadavres se trouvaient à bord et que 16 autres personnes étaient portées disparues. Plus de 300 ont réussi à échapper aux flammes et ont été secourus.

«Nous n'avons pas d'autres renseignements sur le bilan réel des victimes», a déclaré Alice Carlsson, de l'équipe de secouristes à Lysekil.

«Le bateau continue de brûler et il est difficile de faire un bilan maintenant», a-t-elle dit.

Le *Scandinavian Star*, d'où s'échappait encore de la fumée, a été mis à quai par trois remorqueurs à 21 h locales.

«Il n'y a plus personne en vie à bord», avait auparavant déclaré Roald Onsoe au cours d'une conférence de presse. «Il y a encore des cabines à explorer sur le bateau et des gens ont pu être perdus en mer.»

Le feu s'est déclaré peu après minuit, alors que le ferry reliait Oslo au port danois de Frederikshavn avec environ 465 passagers et membres d'équipage.

Le ferry se trouvait alors à une cinquantaine de kilomètres au sud du phare de Faerder, à l'entrée du fjord d'Oslo.

Plus de 300 personnes ont pu évacuer le navire à la hâte à bord de canots de sauvetage ou ont été recueillies par d'autres navires et des hélicoptères venus de Norvège, de Suède et du Danemark.

La plupart des morts ont été victimes des flammes ou des émanations toxiques de l'épaisse fumée dégagée par l'incendie.

Les passagers étaient surtout des Norvégiens et des Danois, dont des enfants et des retraités, se rendant en week-end au Danemark. La plupart des 100 membres d'équipage étaient Portugais et Philippins.

Comme plusieurs autres passagers, Eli Kvale Nielsen, une jeune

VOIR FERRY EN A 2

La moitié des Cubains passent leur vie à épier l'autre moitié

GILLES
PAQUIN

envoyé spécial
La Presse
À LA HAVANE



2. ■ La moitié des Cubains passent leur vie à épier l'autre moitié, vous direz certains d'entre eux... lorsqu'ils se sentent en confiance.

C'est là le résultat du système de délation mis sur pied par Fidel Castro pour faire peur aux adversaires de son régime. Les cellules de base du Parti, les Comités de défense de la révolution (CDR), en sont la cheville ouvrière.

Créés au lendemain de la révolution de 1959, ces comités ont pignon sur rue dans chacun des *cuadras* ou blocs des villes. Ils regroupent tous les «militants» du secteur. Il y en a plus de 80 000 dans le pays.

En se relayant nuit et jour, ils exercent une surveillance de tous les instants dans le voisinage. Le commandant en chef leur a demandé, le mois dernier, de redoubler de vigilance, étant donné la «situation d'urgence» actuelle.

«Les comités doivent s'organiser partout afin de démontrer que lorsque la masse s'organise, il n'y a pas d'impérialisme, ni de vendus à l'impérialisme ou d'instruments de l'impérialisme», a lancé la semaine dernière le chef du Parti.

Effectivement, lorsqu'on déambule dans les rues de La Havane, on voit un peu partout des pancartes du CDR. Ceux-ci sont souvent accompagnés de slogans, de photos de Fidel ou de Che Guevara.

Sur la porte d'un immeuble décrépi du centre de la ville, une liste précise les noms des responsables de chacun des tours de garde du mois. La note qui accompagne cette liste est signée Elena Lescaille, présidente du CDR de la Zone 79.

Le bureau du CDR situé au rez-de-chaussée est vide, mais la voisine s'empresse de signaler aux visiteurs que la *compañera* Elena habite au fond du couloir du troisième étage.

«J'ai été élue présidente il y a un an. Si les 320 militants du bloc le veulent, je le resterai l'an prochain», répond Elena, une grande femme noire aux mains rugueuses.

Après avoir invité l'étranger à prendre place à la table de cuisine de son exigu logis de deux pièces encombré de meubles disparates et d'un téléviseur noir et blanc, elle s'explique: «Le jour, ce sont les étudiants, les femmes au foyer et les hommes disponibles qui surveillent. La nuit, entre 10 heures et une heure, ce sont les anciens (retraités) qui patrouillent notre secteur. Et plus tard, jusqu'au matin, des *vigilantes* des Services de sécurité», dit fièrement Elena.

«La fonction de tout ce monde est de protéger ceux qui dorment contre les voleurs ou les contre-révolutionnaires et de signaler tout ce

VOIR CUBAINS EN A 2



Pour vivre à Cuba, il faut de la patience... et des dollars/page C9

SPEC ELECTRONIQUE

SPEC ELECTRONIQUE

SPEC ELECTRONIQUE

TOSHIBA

VHS M621

TOUJOURS UN PAS EN AVANT

2 têtes, hi-fi, stéréo
Compatible avec le câble, 181 canaux
Télécommande
Programmation affichée à l'écran
8 événements / 1 an
PRIX DE PROMOTION

619⁹⁵\$

FORTIN

ELECTRONIQUE

TELÉ • VIDÉO • AUDIO

47, rue FLEURY OUEST 381-9261

Service à domicile par nos techniciens

SUITE DE LA UNE

VILLES

Les villes ripostent

legués ont adopté à l'unanimité un plan d'action qui prévoit comme mesure musclée la suspension de toutes les consultations entre Québec et les municipalités, y compris de la table de concertation Québec-municipalités, «sauf s'il y est question de fiscalité».

«Nos possibilités de participation sont tellement nombreuses, que le gouvernement n'apprécie sûrement pas que l'on se retire», a prédit le vice-président de l'UMQ, Jean-Louis Desrosiers, maire de Mont-Joli.

Les dirigeants de l'UMQ ont par ailleurs cherché à rassurer plusieurs dirigeants locaux qui craignaient qu'en se retirant des nombreux comités conjoints où ils font affaire avec les fonctionnaires et les élus de Québec, les administrateurs municipaux ne «se tirent dans le pied».

Le maire de Montréal, Jean Doré, qui est membre du bureau de direction de l'UMQ, a indiqué que l'objectif de la résolution adoptée hier par les municipalités était d'ôter au gouvernement toutes les occasions où il pourrait exposer ses demandes sur la transformation du champ de l'impôt foncier.

Cet objectif ne devrait pas empêcher le fonctionnement de comités traitant de dossier précis, comme le plan de relance du sud-ouest de Montréal, «où l'intérêt immédiat des citoyens est en cause», a précisé le maire Doré.

Les autres mesures adoptées par l'UMQ comprennent l'annulation des ententes avec les commissions scolaires pour la perception des taxes scolaires, des rencontres avec les députés, des conférences de presse et une campagne d'information pour laquelle l'UMQ a voté un budget spécial de 400 000 \$ provenant d'une cotisation extraordinaire de dix cents par habitant.

L'UMQ semble compter beaucoup sur les pressions que pourront exercer les élus des quelque 1 500 municipalités sur les députés. «Il faut parler aux députés, qui ont été sous-informés, a dit le maire Doré. Ceux qui ne sont pas dans le coup et qui essaient de vendre leur salade, ceux qui sont dans le coup et qui se tiennent muets, et expliquer à tout ce beau monde que ce qu'on s'apprête à faire, c'est de taxer pour 140 \$ chaque famille québécoise sans donner un seul service de plus au niveau scolaire.»

Les villes ont annoncé aussi qu'elles refuseront, «au moment opportun», de participer à la révision du zonage agricole et des schémas d'aménagement.

Par ailleurs, l'UMQ maintiendra des contacts étroits avec l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), qui représente le monde rural et qui a adopté des positions similaires.

Le président de l'UMQ espère que l'étalement de force que fait ces jours-ci le monde municipal suffira à amener l'ouverture de

discussions structurées avec Québec.

L'UMQ estime en effet que la partie pourrait se jouer dans les deux ou trois prochaines semaines, d'ici à ce que le ministre des Finances soumette son budget à l'Assemblée nationale.

M. Rouillard compte rencontrer le premier ministre Bourassa dans les prochains jours, pour lui exposer le contenu des deux résolutions adoptées hier par les maires de l'UMQ.

Outre les moyens d'action, l'UMQ a en effet adopté une position de principe qui réaffirme le respect des principes à la base de la réforme de 1980, notamment la taxation selon le bénéfice reçu et la transparence des mesures fiscales.

Le président de l'UMQ, qui a continué à employer un langage dur à l'égard du gouvernement Bourassa, a dit par ailleurs espérer du gouvernement qu'il précise ses intentions une fois pour toutes.

Dans son compte-rendu de la rencontre secrète qu'il a eue vendredi avec MM. Bourassa et Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales, M. Rouillard a indiqué qu'il ne savait pas encore vraiment l'importance du transfert fiscal que Québec s'apprête à faire.

Compte tenu de la situation financière «déplorable» du gouvernement, l'UMQ a déjà consenti pour 1990 une actualisation de l'impôt scolaire de 75 millions \$ au maximum, «dans un esprit de partenariat».

Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, chiffre de son côté à 320 millions \$ les besoins des commissions scolaires pour la prochaine année, à la suite d'une réduction équivalente des subventions gouvernementales.

Québec a également annoncé une réduction de ses engagements dans le domaine de l'entretien des routes régionales.

Divers recoupements faits par l'UMQ à l'aide de bribes d'information venant de Québec laissent entrevoir que l'objectif gouvernemental pourrait être de l'ordre de 700 millions \$.

L'UMQ a reçu hier l'appui du chef de l'opposition officielle pour son plan d'action, qualifié de «réaliste et légitime» par Jacques Parizeau.

Le chef du Parti québécois a demandé au premier ministre Bourassa de décréter un moratoire sur la question et d'entreprendre des discussions avec les représentants des municipalités. □

POINDEXTER

Irangate: Poindexter reconnu coupable

Il est passible d'amendes totalisant 1,25 million \$ US ainsi que de 25 années de prison. Le verdict doit être prononcé le 11 juin.

L'avocat de Poindexter, Richard Beckler, a déclaré à la presse: «Naturellement, nous sommes déçus de ce verdict du

jury, mais nous allons faire appel et nous continuerons de nous battre jusqu'au bout». Le procureur spécial Lawrence Walsh, qui enquête sur toute l'affaire, s'est pour sa part félicité du verdict: «Le procès a été exemplaire. Le verdict parle de lui-même».

Amiral à la retraite de 53 ans, Poindexter avait démissionné de son poste de conseiller de la Maison-Blanche en 1986, après les révélations sur son rôle dans une vente d'armes américaines à l'Iran et le détournement des bénéfices au profit des rebelles nicaraguayens de la contra. Ces deux opérations étaient à l'époque interdites par le Congrès.

Poindexter est le membre de l'ancienne administration Reagan le plus haut placé à comparaître devant un tribunal. En un mois, son procès a vu défiler des témoins aussi célèbres que Reagan ou Oliver North, l'ex-adjoint de Poindexter et cerveau de l'opération.

Reagan n'est pas venu en personne à la barre et a témoigné par vidéocassettes interposées. En près de huit heures d'enregistrement, il a cherché à étayer l'argument de la défense selon lequel Poindexter a agi en croyant avoir l'aval du président. Reagan a cependant réaffirmé qu'il avait demandé à ses subordonnés d'agir dans les limites de la loi.

Cité comme témoin à charges après avoir été lui-même condamné l'année dernière, North a déclaré avoir tenu Poindexter informé du déroulement des opérations. Il a déclaré que son chef l'avait félicité d'avoir menti à la commission d'enquête du Congrès.

Outre John Poindexter, six autres personnes ont été reconnues coupables de divers crimes et délits dans le cadre de l'affaire de l'Irangate, au cours d'une enquête menée par un procureur spécial qui a déjà coûté 20 millions \$. Aucun des condamnés n'a été incarcéré.

Oliver North, adjoint de Poindexter au Conseil national de sécurité de la Maison-Blanche, a été reconnu coupable le 4 mai 1989 d'avoir caché la vérité au Congrès, d'avoir détruit des documents du gouvernement et accepté un cadeau indu. Il a été condamné le 5 juillet 1989 à deux ans de mise à l'épreuve, une amende de 150 000 \$ et 1 200 heures de travail d'intérêt général.

Robert McFarlane, prédécesseur de Poindexter, a été reconnu coupable le 11 mars 1988 de quatre chefs d'inculpation pour dissimulation. Il a été condamné le 3 mars 1989 à deux ans de mise à l'épreuve, 20 000 \$ d'amendes et 200 heures de travail d'intérêt général.

Richard Secord, général de l'US Air Force à la retraite et maître d'œuvre des opérations conçues par North, a été reconnu coupable le 8 novembre 1989 d'avoir menti aux enquêteurs du Congrès. Il a été condamné le 24 janvier dernier à deux ans de mise à l'épreuve.

Albert Hakim, homme d'affaires chargé de l'aspect financier de la vente d'armes à l'Iran, notamment pour faire parvenir l'argent détourné aux rebelles de la contra, a été reconnu coupable le 21 novembre 1989 d'avoir offert un grillage de sécurité pour le domicile de North. Il a été condamné à deux ans de mise à l'épreuve et à une amende de 5 000 \$. Il a accepté de renoncer aux 7,3 millions \$ qu'il comptait empocher grâce aux ventes d'armes.

Carl «Spitz» Channell, spécialisé dans la collecte d'argent pour les milieux politiques conservateurs, a participé à la mise en place d'une organisation non lucrative qui a recueilli des fonds privés pour les contras nicaraguayens. Reconnu coupable le 29 avril 1987 de fraude fiscale, il a été condamné le 7 juillet 1989 à deux ans de probation.

Richard Miller, ex-directeur d'une société de relations publiques de Washington, a été reconnu coupable le 6 mai 1987 d'avoir complété pour fournir aux contras des armes achetées avec de l'argent déduit de ses impôts. Il a été condamné le 6 juillet 1989 à deux ans de mise à l'épreuve.

Un huitième acteur de l'affaire, Thomas Clines, ancien agent de la CIA, qui a collaboré avec North, doit comparaître devant le tribunal pour fraude fiscale.

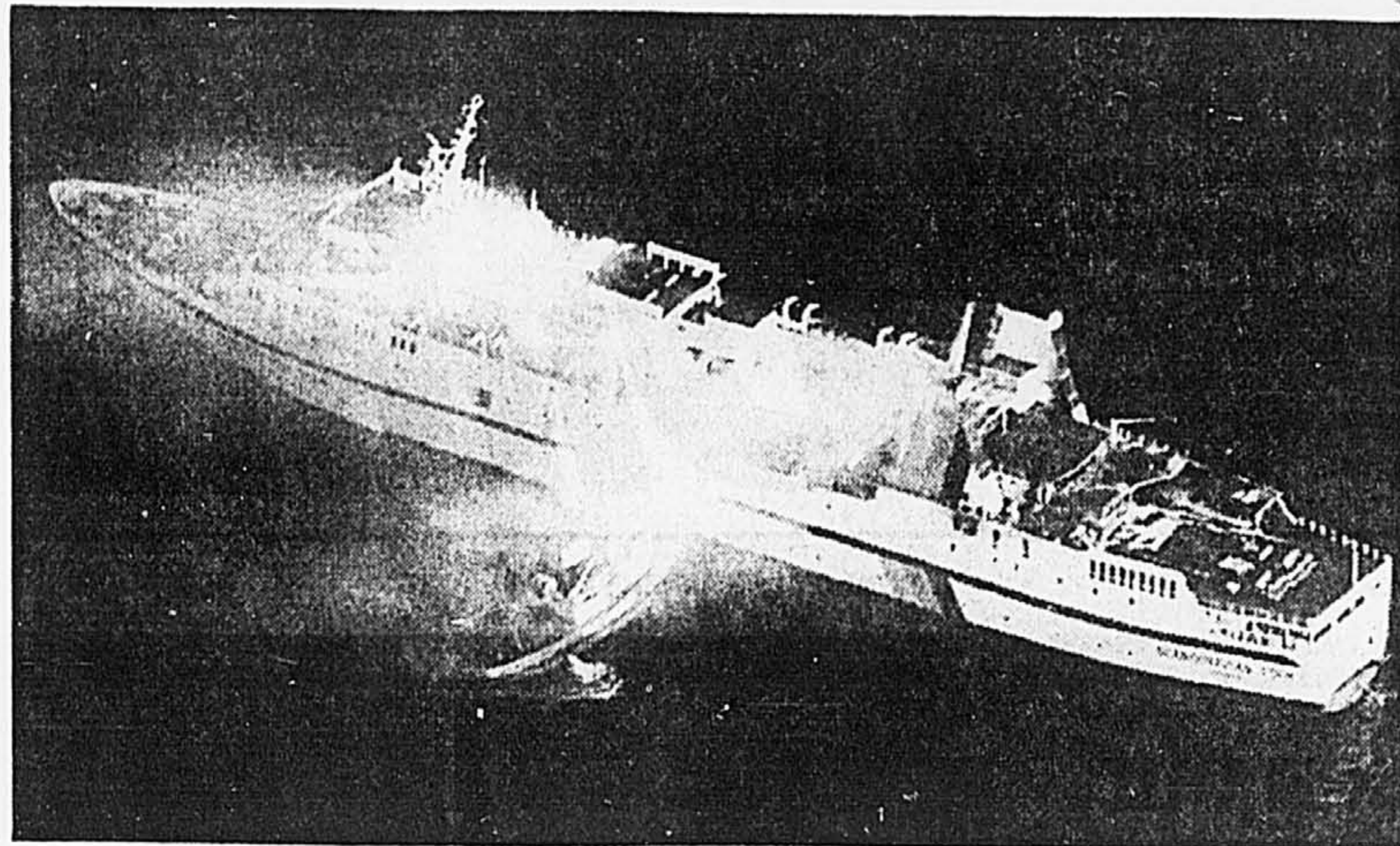
Une inculpation contre Joseph Fernandez, ancien chef de bureau de la CIA au Costa Rica, a été retirée le 24 novembre 1989, les informations nécessaires à sa défense étant classées secrètes et leur révélation lors d'un procès pouvant affecter la sécurité nationale. Le procureur spécial a fait appel de cette décision. □

FERRY

L'incendie du ferry danois serait d'origine criminelle

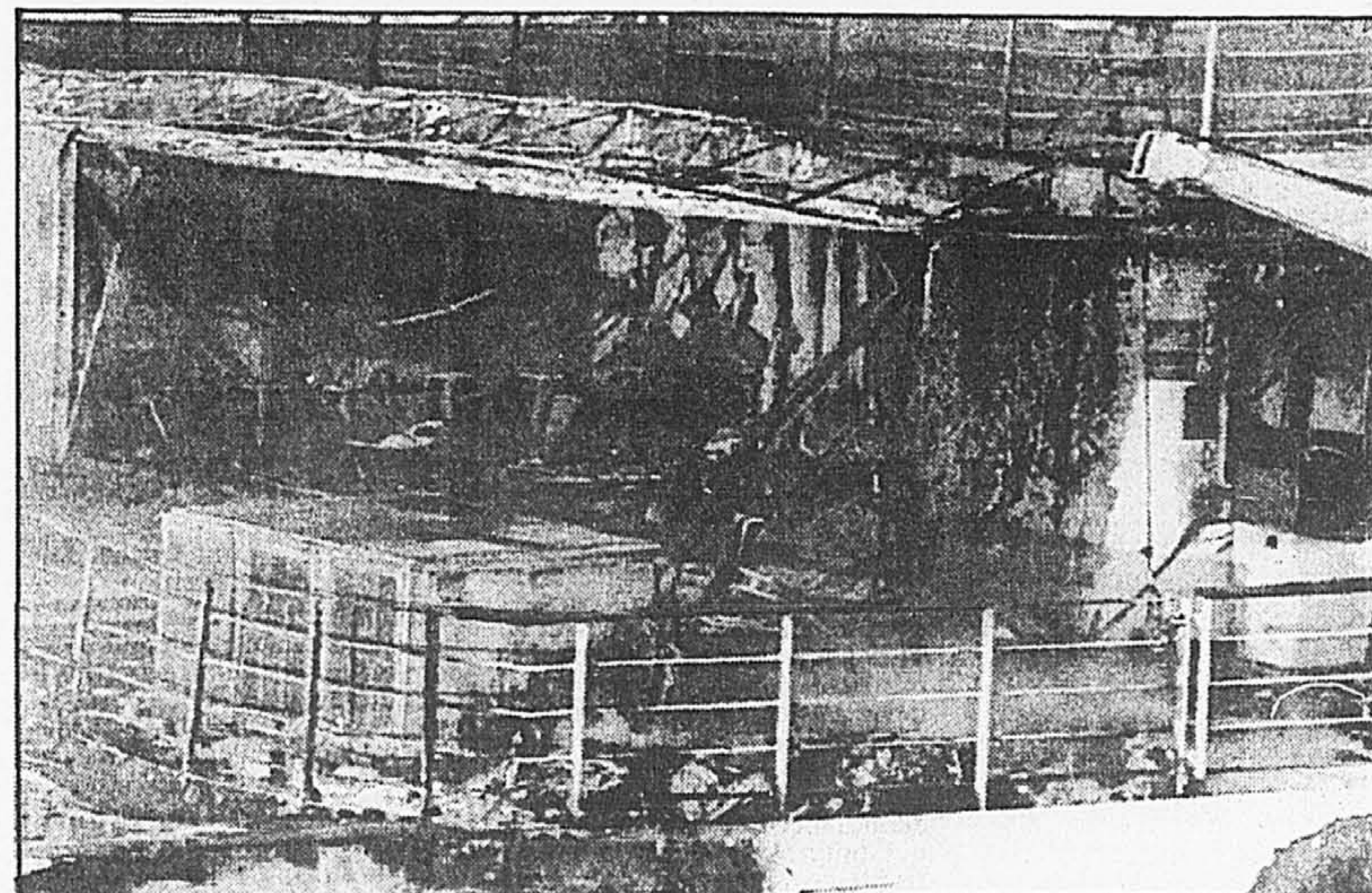
Norvégienne, a assuré qu'elle n'avait pas entendu de sirène d'alarme.

«C'était le chaos le plus total, sans aucune organisation. Nous



Le ferry *Scandinavian Star* en feu dans le détroit du Skagerrak, près des côtes scandinaves. Plus de 150 personnes auraient péri dans la catastrophe.

PHOTO AP



Les ponts du *Scandinavian Star* ont été complètement ravagés par les flammes de l'incendie qui aurait fait 150 victimes, parmi lesquelles de nombreux enfants.

PHOTO REUTERS

avons dû trouver les gilets de sauvetage nous-mêmes. Il est évident que l'équipage n'avait pas été préparé à une telle éventualité», a-t-elle dit.

D'autres survivants, emmitouflés dans des couvertures après avoir été transportés à terre par des navires venus au secours du *Scandinavian Star*, ont déclaré aux journalistes que les procédures d'urgence étaient pratiquement inexistantes à bord.

Interrogés à ce sujet, des responsables de la société maritime danoise Dano Line, propriétaire du ferry, ont refusé de répondre.

Le capitaine Hugo Larsen a émis l'hypothèse d'un incendie criminel en affirmant que trois feux s'étaient déclarés simultanément sur le bateau.

Un passager norvégien, Arne Solbrekk, a déclaré avoir vu un tas de vêtements brûler dans le couloir près de sa cabine.

«J'ai senti la fumée, je me suis levée et je suis sortie», a dit une passagère. «Personne n'avait pris en main la situation sur le pont (...) Les chaloupes de sauvetage étaient pleines de monde».

«Le capitaine Larsen a dit qu'il y a eu trois feux différents, allumés avec des tas de vêtements devant les cabines», a déclaré Marit Comilon, employée à Oslo par lka Dano Line.

Selon le capitaine Larsen, l'équipage est venu à bout de deux des incendies, mais il n'a pas pu maîtriser le troisième.

Marit Comilon a ajouté que sa société n'avait reçu aucune menace et qu'elle ignorait les raisons d'un éventuel acte criminel.

Le *Scandinavian Star*, construit en France en 1972, a servi notam-

ment comme navire de croisière durant 15 ans (jusqu'en 1989) dans la mer des Caraïbes à partir de Miami. Il avait été racheté, fin mars par le groupe financier danois V.R. Gruppen à la compagnie américaine Sea Escape.

L'incendie du *Scandinavian Star* est la dernière en date d'une série de catastrophes ayant affecté les ferries ces dernières décennies.

Des milliers de personnes ont trouvé la mort sur des ferries souvent surchargés qui ont chaviré, pris feu ou heurté d'autres navires. La plus grande catastrophe enregistrée en ce domaine semble avoir été la collision du ferry *Dona Paz* et du pétrolier *Vector*, survenue par une nuit obscure de décembre 1987 dans le centre de l'archipel philippin, où n'avaient survécu que 26 personnes. □

CUBAINS

La moitié des Cubains passent leur vie à éplucher l'autre moitié

qui est anormal à la police», ajoute-t-elle. Son quartier est heureusement l'un des plus calmes, assure la vieille dame. On y trouve rarement ce genre de personnes.

Comment reconnaît-on un contre-révolutionnaire?

«Eh bien, ils ne sont pas membres de l'organisation, ou ils peuvent être de ces *jineteros* qui font du change au noir et reçoivent beaucoup d'étrangers», dit-elle.

Pour d'autres *cédéristes*, le contre-révolutionnaire est simplement celui qui critique le gouvernement en ternissant l'image du pays à l'étranger, comme le font les défenseurs des droits de la personne. Ils estiment de leur devoir

de rapporter toutes ces personnes à la police puisqu'ils sont des «asociaux», des «pro-Américains» ou de vulgaires «trafi-quants».

Avec une telle organisation, le gouvernement connaît les fréquentations de chacun; sait ce qu'il dit et peut même avoir une idée assez précise de ses revenus supplémentaires par son mode de vie.

Pas étonnant, dans ces circonstances, que peu de gens vous invitent à la maison ou acceptent de tenir des propos critiques devant témoin. Ceux qui accostent régulièrement les touristes pour changer des dollars, vendre ou acheter des articles rares, le font à leurs risques.

«Ce n'est pas illégal de vous aborder, mais la police me demandera pourquoi je vous ai parlé. Elle soupçonnera que je voulais vous changer des dollars», explique Marco, un jeune ouvrier dans la vingtaine qui arpente le parc Victor-Hugo pour rencontrer des touristes.

S'il admet chercher de telles occasions pour obtenir des cigarettes américaines et des vêtements de l'étranger, Marco soutient qu'il n'est pas un *jinetero* pour autant.

Néanmoins, la police l'a déjà interpellé trois fois et le CDR de son quartier est au fait de la chose. Pour se racheter, il doit se comporter en bon militant et faire son tour de garde lorsqu'on le lui demande.

Après avoir lui-même été l'objet de soupçons, le jeune homme se met lui aussi à soulever des doutes sur les autres. Ainsi tourne la roue de la délation. □

Une équipe de Marseille découvre un anticorps pouvant bloquer le sida

Agence France-Presse
MARSEILLE

■ Une nouvelle étape dans la recherche sur le sida vient d'être franchie par une équipe de l'Institut français de la santé et recherche médicale (INSERM, public), qui a annoncé avoir mis en évidence un anticorps susceptible de bloquer le développement du virus chez les personnes infectées.

À Marseille, seconde ville de la France sur la côte méditerranéenne, l'équipe du professeur Jean-Claude Chermann a découvert l'existence d'un signal-déclencheur précoce nécessaire à la réplication du virus, et l'anti-corps agit schématiquement comme

une sorte d'interrupteur qui coupe le courant favorisant sa reproduction.

L'anticorps, baptisé «anti-Béta 2 microglobuline», s'est montré capable d'inhiber la réplication du virus HIV dans les lymphocytes, globules blancs chargés de la défense de l'organisme. Il parvient ainsi en quelque sorte à verrouiller leur intégration dans le noyau ADN du lymphocyte.

Ces résultats préliminaires, obtenus en éprouvette en laboratoire mais non pas sur une personne humaine, peuvent avoir des implications thérapeutiques. Ils ont fait l'objet d'une publication dans l'édition d'avril du *Journal of Virology*, publié aux États-Unis.

«L'anticorps déclenche un signal intra-cellulaire qui bloque le

virus», a expliqué samedi à l'AFP le Pr Chermann, ancien membre de l'équipe de l'Institut Pasteur (Paris), qui a découvert le virus du sida.

L'équipe se livre à «un travail fondamental de façon à connaître de mieux en mieux ce qui se passe dans les interactions entre le virus et la cellule qu'il va tuer, et à mieux les combattre», a-t-il poursuivi.

Il ne s'agit pas d'un blocage de la fixation du virus à la surface de la cellule. «On vient de démontrer, précise le professeur, qu'il y a un nouveau mécanisme, c'est-à-dire quelque chose qui intervient dans la cellule, avant qu'elle ne s'infecte et au moment où elle s'infecte».

UN HOMMAGE DE La Presse

La Fédération des associations de familles monoparentales du Québec est venue en aide, depuis 1974, à plus de 20 000 femmes chefs de famille. (514-288-5224)

19

FEMMES EN TÊTE COMPTE À REBOURS

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

369

à quatre chiffres

3614

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		Commandes ou corrections	285-7111
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITE		National, Tele-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe» — Enregistrement: numéro 1400-Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



14-7-01

DIMANCHE
8 AVRIL 1990

AMATEURS DE MOTS CROISÉS DANS

La Presse

LE JEUDI 12 AVRIL 1990

LA SUPERGRILLE
DE PÂQUES

100 GAGNANTS RECEVRONT CHACUN UN DICTIONNAIRE ROBERT DES EXPRESSIONS ET LOCUTIONS AINSI QU'UN T-SHIRT "J'AI REUSSI"

En collaboration avec

DICOROBERT

Catelli reste à Montréal et y investira 14 millions \$

C'est par une mince majorité que les employés décident de faire confiance à la compagnie

RAYMOND GERVAIS

■ «L'avenir de l'usine Catelli à Montréal est maintenant assuré».

C'est ce qu'a fait savoir hier après-midi par voie de communiqué, Jon G. Hettinger, vice-président exécutif de Borden Inc., propriétaire de Catelli.

M. Hettinger a fait cette déclaration après avoir pris connaissance de la décision prise hier matin par les quelque 286 travailleurs syndiqués de Catelli qui ont accepté dans une proportion de 53 p. cent, les offres finales que leur proposait la compagnie pour sauver l'usine de la fermeture.

Réunis pour la seconde fois en assemblée générale en une semaine, les employés membres du Syndicat international des travailleurs de la boulangerie, de la confiserie et du tabac, affilié à la FTQ, ont finalement décidé après trois heures de débats, de signer la convention collective de trois ans que leur proposait leur employeur.

Le vote

Le vote des travailleurs a cependant été très serré. Sur les 234 personnes présentes à l'assemblée, 125 ont voté en faveur des offres de la compagnie tandis que 108 se sont prononcées contre tandis qu'un bulletin a été rejeté.

La multinationale Borden, qui a acheté Catelli de Labatt avait lancé il y a deux semaines, un ultimatum à ses employés: «Vous acceptez nos offres, ou on met la clé dans la boîte».

Face à cette menace de la compagnie de fermer définitivement ses portes rue Notre-Dame est, les travailleurs avaient le choix d'accepter d'importantes coupures de salaires, de vacances et un recul important au chapitre des bénéfices marginaux ou bien de refuser la proposition de Borden au risque de perdre leur emploi.

Comme l'heure était grave, les dirigeants du syndicat eux-mêmes divisés sur la question, n'ont fait aucune recommandation à leurs membres, pas plus d'ailleurs que le président de la FTQ, Louis Laberge, invité à assister à l'assemblée.

Le vieux routier du syndicalisme a bien pris la parole, mais a refusé de se prononcer sur l'issue du vote.

Le message

Toutefois, M. Laberge a su passer habilement son message en comparant les travailleurs de Catelli à une personne atteinte du cancer qui a le choix entre l'amputation d'une jambe pour survivre ou de mourir avec tous ses membres...

«La situation est grave, ce n'est pas une décision facile à prendre. On vous demande un net recul sur ce que vous avez obtenu durement à la suite de batailles», a expliqué aux employés Louis Laberge.

Et de renchérir le dirigeant syndical: «Votre exécutif vous a expliqué qu'il était allé le plus loin possible avec les négociateurs de la compagnie. Vous savez ce qu'ils exigent de vous pour maintenir l'usine et pour y investir 14 millions de dollars», a ajouté M. Laberge.



PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Catelli c'est comme un cancer: vous avez le choix d'être amputé d'un bras ou de mourir avec tous vos membres, a déclaré Louis Laberge — dans un message qu'il voulait neutre — aux employés de la compagnie.

Le vice-président du syndicat M. Patrick Soulière a expliqué pour sa part à l'assemblée que le syndicat avait reçu au cours des derniers jours un document provenant de Borden dans lequel il est question de trois scénarios possibles.

Le premier consiste à rentabiliser l'usine de la rue Notre-Dame en y injectant 14 millions \$.

Le second est de fermer l'usine de la rue Notre-Dame et de construire dans l'ouest canadien une nouvelle usine au coût de 26 millions \$.

Le troisième scénario dont il est question dans le document fait état d'un transfert aux États-Unis de la fabrication des pâtes Catelli, et cela au coût de 10 millions de dollars. Pendant que les employés de Catelli se rendaient aux urnes, M. Laberge a laissé tomber aux journalistes, qu'il ne savait réellement pas s'il y avait encore quelque chose à faire pour sauver les quelque 350 emplois chez Catelli, advenant que les employés refusent les concessions demandées.

Surveillance

Après le vote, M. Laberge a précisé que la FTQ était pour surveiller de très près la compagnie afin de s'assurer que l'employeur respecte ses engagements et que la petite majorité de travailleurs qui a voté en faveur de l'offre finale était un avertissement sérieux à Borden que les travailleurs n'étaient pas cernés.

«Ils ont accepté de se serrer la ceinture et de renoncer à leurs droits pour sauver

leur emploi, il faut maintenant s'assurer que la compagnie tiennent ses engagements», a déclaré M. Laberge.

Ce dernier a ajouté qu'il n'était ni heureux, ni malheureux de la tournure des événements.

«On ne peut se réjouir devant toutes ces concessions des employés, mais d'un autre côté de voir disparaître 300 emplois, je n'aurais pas trouvé ça très réjouissant non plus», a ajouté le président de la FTQ.

Pour sa part, le président du syndicat, André Gagnon a expliqué après le dépouillement du vote qu'on ne pouvait pas pour une fois mettre sur le dos du syndicat l'odieux de la fermeture d'une entreprise.

Néanmoins, M. Gagnon a reconnu qu'il ne possédait aucune garantie écrite de la compagnie pour maintenir les emplois existants.

«La seule chose que nous savons, c'est que Borden a l'intention d'investir plusieurs milliers de dollars pour moderniser l'usine».

Du côté de Borden, on se dit satisfait et on affirme que cette décision des employés était une étape essentielle pour assurer l'avenir des opérations Catelli à Montréal.

«Nous pouvons désormais mettre en œuvre notre programme d'investissement de plusieurs millions de dollars pour moderniser les installations, accroître la capacité de production et ajouter de nouvelles lignes de produits dans cette usine», a-t-il dit.

La Dauversière: le conseil étudiant ira de classe en classe

MARIE-CLAUDE LORTIE

■ Demain, le conseil étudiant de l'école secondaire La Dauversière à Ahuntsic va aller de classe en classe, pour tenter d'apaiser les tensions, calmer les esprits.

«C'est vraiment déplorable qu'on est soit rendu là», a commenté Geneviève Reed, 17 ans, présidente du conseil étudiant de cette école qui est restée fermée vendredi après-midi après que ses quelque 500 étudiants se soient affrontés verbalement au sujet du projet de règlement de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Personne n'a été blessé au cours de cette manifestation qui a eu lieu tout juste devant l'école.

Le projet de la CECM vise à encourager fortement les 78 500 élèves des écoles de la CECM à parler français durant toutes les activités scolaires, même à l'extérieur des salles de classe. Il prévoit en outre des mesures disciplinaires pour les étudiants qui refusent de se plier à cette exigence.

Le français n'est pas la langue maternelle de près de 70 p. cent des étudiants de l'école La Dauversière.

«La situation est tendue à La Dauversière depuis un bon bout de temps, mais c'est vraiment le projet de règlement qui a fait éclater les émotions. Les allophones qui parlent anglais pensaient que c'était déjà adopté», a commenté Mme Reed.

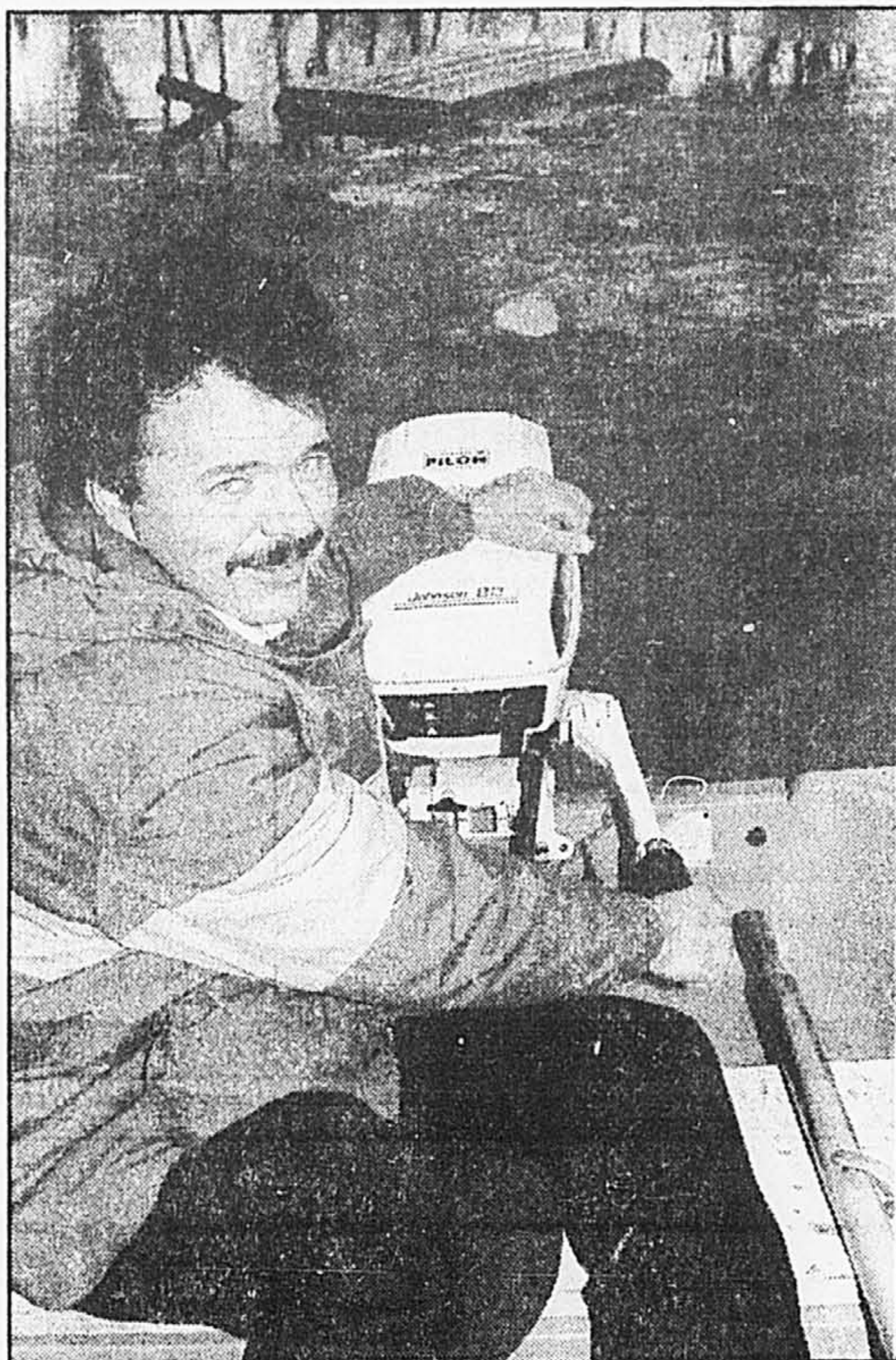
Un rappel

Vendredi, lors de la manifestation, un drapeau du Québec a été déchiré. Ce parent l'a vu et ne l'a pas pris. «Moi je les ai faites les manifs au temps de la loi 63. Et je vous jure qu'on a jamais déchiré le drapeau de ces pays, d'où viennent les étudiants qui refusent de parler français.»

«On parle anglais partout, même dans les cours. Des fois les étudiants changent au français en nous voyant passer parce qu'ils savent qu'on tient au français», a commenté une étudiante.

Geneviève Reed, qui termine son secondaire 5, craint que l'atmosphère ne soit pas des plus sereines demain, au retour à l'école. Elle dit avoir reçu des appels anonymes la traitant de raciste.

«Je ne suis pas raciste voyons», a-t-elle dit, peinée qu'on la traite ainsi. Geneviève estime que l'attitude des étudiants allophones qui préfèrent parler anglais à l'école est attribuable à un manque d'information et de communication.



Pierre Marciel et sa femme Micheline comptent retourner sur leur île dès aujourd'hui malgré leur mésaventure. Derrière M. Marciel on aperçoit l'embarcation qui a chaviré.

Sauvée des eaux des Mille-Îles, elle déclare: «Je savais que ce n'était pas mon heure»

MARTIN PELCHAT

■ Une femme de 49 ans, Micheline Marciel, a été tirée des eaux glacées de la rivière des Mille-Îles par les pompiers de Laval hier après-midi, après que son embarcation eut chaviré.

Mme Marciel, qui portait un vêtement de flottaison, est demeurée une quinzaine de minutes à l'eau avant l'intervention des secouristes. Son mari a assisté impuissant à son sauvetage.

«J'ai la foi et je savais que ce n'était pas mon heure», disait-elle un peu plus tard, dans un couloir de l'urgence de l'hôpital de Saint-Eustache, en riant de sa mésaventure.

Les Marciel, qui résident à Pierrefonds, ont acheté il y a trois ans un chalet sur une petite île, l'île Hector-Champagne, située à 75 mètres de la berge, à Laval-Ouest.

Mme Marciel s'y trouvait depuis deux jours hier quand son mari Pierre est venu la rejoindre. Vers 15h30, il attendait à la hauteur de la

25e avenue qu'elle passe le prendre en chaloupe.

Mais la crue des eaux ayant poussé les glaces de la rivière devant leur chalet, la dame a eu de la difficulté à se frayer un chemin. Debout dans sa chaloupe, elle a tenté de briser les blocs avec une pelle. A mi-chemin entre l'île et la berge, l'embarcation a chaviré.

«Au début, j'ai paniqué un peu et j'ai manqué de souffle, racontait-elle. Puis j'ai nagé pour me réchauffer, en écartant les glaces qui étaient poussées vers moi.»

Pierre Marciel avait tout vu. «Je ne pouvais absolument rien faire, disait-il. J'ai paniqué.» Il entendait par ailleurs sa femme réclamer un hélicoptère.

À un jeune homme qui avait lui aussi assisté à la scène, M. Marciel a demandé de courir dans une résidence pour appeler la police.

Les pompiers de la caserne numéro six se trouvant heureusement à moins d'un kilomètre des lieux, leur intervention a été rapide. En une dizaine de minutes, ils avaient volé au

secours de Mme Marciel, qu'ils ont ramenée dans leur chaloupe.

Une fois sur la terre ferme, ils ont emballé la malheureuse dans des couvertures en lui massant les extrémités. Elle a ensuite été transportée en ambulance à Saint-Eustache. En fin de journée, elle a obtenu son congé de l'hôpital.

Les Marciel comptent retourner aujourd'hui même sur leur île, un havre de paix qu'ils retrouvent habituellement à la fin de leur semaine de travail. Elle travaille à la pouponnière de l'hôpital Sacré-Cœur et lui est électicien.

Pendant l'été, ils y vivent avec leurs chats et leur chien, élevant des poules et se livrant à l'observation des oiseaux. L'hiver, tant que la glace ne cède pas, ils y pratiquent le ski de fond.

Pas question de renoncer à ce petit paradis pour rien au monde, pas même une chute qui vous plonge en hypothermie. «On y vit de trop belles aventures», lance Mme Marciel.

Et il y a les chats qui attendent.

Je pense qu'on est en train de se rouvrir le coeur, dit Ruffo

■ Même si elle n'a de cesse de dénoncer l'insuffisance des ressources à la disposition des mineurs en difficulté, c'est un message d'espoir que réservait hier le juge Andrée Ruffo aux participants à la Journée des droits des enfants dans le monde, au cégep du Vieux-Montréal.

«Je pense qu'on est en train de se rouvrir le coeur», a lancé Mme Ruffo aux étudiants, éducateurs et travailleurs sociaux venus entendre sa conférence.

Le juge de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec souligne que le bénévolat gagne

en popularité. Un million de personnes offrent gratuitement leurs services. Il y en a peut-être autant qui ne le font pas de façon officielle, dit-elle.

Le juge, qui vient d'ailleurs d'accepter la présidence d'honneur de la Semaine du bénévolat, a par ailleurs invité les professeurs et autres professionnels qui oeuvrent auprès des jeunes à ne pas se laisser décourager par les délais qui trop souvent retardent l'intervention des autorités dans les cas de violence faite aux enfants.

Notre devoir ne s'arrête pas avec le signalement, explique le

juge. Il faut rappeler encore et encore, dit-elle. D'autres instances existent aussi, ajoute-t-elle, citant l'exemple de la Commission de protection des droits de la jeunesse. Et si les gens se donnent la main, pense-t-elle, on finira bien par agir.

«Il faut se lever et agir», insiste Mme Ruffo.

Ses actions souvent spectaculaires ont conduit récemment le juge Ruffo devant le Conseil de la magistrature, dont un comité reprend lundi l'audition d'une dizaine de plaintes pour manquements déontologiques portées contre elle.



Le juge Andrée Ruffo

EN BREF

AQUARELLE DEROBÉE

■ Une aquarelle d'une valeur de 775 \$ a été dérobée dans la nuit de samedi à dimanche au Complexe Guy-Favreau, où se tient depuis mercredi le septième salon de l'aquarelle de Montréal. Parmi les 138 tableaux exposés, c'est une oeuvre de Yolaine Lefebvre intitulée Contact qui a été volée. La toile de 30 pouces par 20 pouces met en scène la rencontre de sept personnages. Le site de l'exposition n'est fermé qu'aux heures de fermeture du métro. Le vol a été rapporté à 9h40 hier matin. La Société canadienne d'aquarelle, par la voix d'un porte-parole, Robert Lortie, demande à toute personne ayant en possession la toile de la faire parvenir par la poste à ses soins, au casier postal 434, à Vimont, Laval, H7M 5P1.

TOMBE DU PONT DE LA RUE MILLS

■ Un homme de 32 ans qui était tombé d'une quinzaine de pieds du pont de la rue Mills, au-dessus du canal Lachine, a été secouru vers 15h45 hier par les pompiers. L'homme s'est perfové un poumon dans sa chute, la glace n'ayant pas cédé sous son poids. Pour avoir accès au canal au-delà des rives escarpées, les pompiers ont dû recourir à des échelles et des câbles pour le sortir de son mauvais pas. Plutôt confus, le malheureux aurait selon toute vraisemblance tenté de mettre fin à ces jours.

230 000 \$ À PLUS DE 20 ORGANISMES

■ Montréal versera 230 000 \$ à plus d'une vingtaine d'organismes et d'entreprises culturelles pour des activités de financement, de promotion ou de développement en 1990, a annoncé la responsable du développement culturel au comité exécutif, Kathleen Verdon. Un montant de 70 000 \$ permettra de soutenir l'organisation de cueillettes de fonds pour sept organisations, tandis que 110 000 \$ seront consacrés au soutien de huit salons et foires professionnelles. Par ailleurs, le Théâtre expérimental des femmes recevra une somme de 30 000 \$ pour une étude en vue de créer un nouvel équipement théâtral, et une somme de 25 000 \$ est accordée au Conseil de la communauté noire du Québec pour mieux connaître les besoins en matière de lieux de production et de diffusion.



DES MILLIONS DE DOLLARS PERDUS

■ En éducation, des dizaines de millions de dollars se perdent dans les dédales de la bureaucratie gouvernementale, estime le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour. Pour corriger cette situation, il faut donner davantage de responsabilités aux agents scolaires, tant privés que publics, qui sont proches des besoins de la population, croit M. Dufour, qui s'adressait hier aux délégués du Mouvement pour l'enseignement privé réunis à Montréal.

Antagonismes entre les avocats et les notaires autour du nouveau Code civil

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Le dépôt prochain du nouveau Code civil à l'Assemblée nationale, en septembre, attise les antagonismes entre avocats et notaires et le débat suscité par la campagne publicitaire menée ces semaines-ci par la Chambre des notaires du Québec permet de mieux cerner les enjeux de la lutte.

Depuis trois semaines dans les journaux, à la radio et à la télévision, la Chambre des notaires demande aux citoyens s'ils veulent vraiment d'un Code civil qui augmente la nécessité de recourir aux tribunaux.

Les notaires font valoir qu'il suffirait d'utiliser le droit préventif pour être en mesure de régler un grand nombre de différends.

À la lumière des avant-projets de loi sur le Code civil analysés au cours des quatre dernières années, le président de la Chambre des notaires du Québec, Jean Lambert, estime que les légistes québécois sont «aveuglés par la judiciarisation à l'américaine et sont incapables de concevoir le droit autrement qu'en multipliant les recours aux tribunaux.»

En guise d'exemple de judiciarisation excessive observée dans le passé, M. Lambert cite la récente loi sur le partage du patrimoine familial où le législateur a déterminé que la date d'évaluation pour les biens familiaux serait celle du début des procédures. Il a également dit qu'il était possible d'adresser une requête au tribunal pour qu'une autre date soit retenue, comme celle de la cessation de la vie commune.

«Il aurait été si simple d'éliminer un recours», de dire le notaire Lambert.

Dans le domaine des contrats, M. Lambert considère que les auteurs du Code civil seraient bien inspirés de permettre qu'un contrat ait une force exécutoire dans le cas où un débiteur ne respecterait pas ses obligations, par exemple, en négligeant de payer ses créanciers.

Après un avis et un certain délai, les biens du débiteur seraient

liquidés, sans qu'il soit nécessaire de passer devant les tribunaux, a-t-il expliqué.

Le législateur a été mieux inspiré, estime le porte-parole des notaires, quand il a finalement judiciarisé la procédure à suivre pour la modification des régimes matrimoniaux.

En 1970, lors de la réforme des régimes matrimoniaux, avec le régime de société d'acquêts comme régime légal, le législateur a permis aux gens de changer de régime matrimonial.

De 1970 à 1981, il y a eu 225 changements de régime par année.

Pour ce faire, il fallait consulter un avocat, publier un avis dans les journaux, présenter une requête à la cour. Il en coûtait de 700\$ à 1000\$.

En 1981, quand le législateur a judiciarisé le processus en permettant aux couples de se présenter chez le notaire pour modifier leur convention et la faire enregistrer par la suite, il y a eu 900 changements de régime.

Dans les années qui ont suivi il y en a eu 1650 annuellement. Les frais étaient de 100\$ à 250\$.

Du côté du Barreau du Québec, le bâtonnier André Gauthier fait valoir que les notaires par leur campagne de publicité de 350 000\$ cherchent à protéger des privilèges, notamment celui obligeant les citoyens à retenir les services d'un notaire pour l'acte d'hypothèque.

De son côté, M. Lambert rapporte que les avocats réclament que ce champ leur soit ouvert et font des pressions en ce sens.

M. Gauthier dit avoir renoncé à obtenir ce pouvoir pour ne pas mettre en péril le consensus nécessaire à établir par l'adoption du nouveau Code civil.

Mais il croit inévitable qu'à court ou moyen terme, les gens vont dire que ça n'a pas de bon sens de payer 1800\$ au notaire pour obtenir une hypothèque de 100 000\$ sur une maison, alors qu'il est possible de faire un emprunt personnel aussi important auprès d'un simple employé d'une banque.

M. Gauthier suggère finale-

ment aux notaires d'attendre la publication du nouveau Code civil avant d'en faire le procès parce qu'à la lumière des discussions qu'il a eues avec les légistes, il est prévisible que vont tomber des grands parties de la réforme du Code civil contenues dans certains avant-projets.

Le Barreau en est d'autant plus certain qu'il a obtenu que les légistes soient conseillés par des gens de l'extérieur de la fonction publique, par exemple par le juge Jean-Louis Beaudoin de la Cour d'appel du Québec, considéré comme un des grands civilistes contemporains, qui fut à la fois chercheur universitaire et praticien du droit civil.

M. Gauthier assure que les concepteurs et rédacteurs du nouveau Code civil, qui ont mené des consultations intensives au cours de l'automne ont reconnu, en octobre, le besoin de reprendre l'exercice au complet.

Après le dépôt à l'Assemblée nationale, le Barreau a demandé qu'il s'écoule 12 mois pour permettre la discussion dans le milieu juridique puis dans la société québécoise puis un autre six mois pour des analyses de spécialistes.

M. Lambert croit pour sa part que l'expérience lui a appris que «l'opinion publique, même déchainée, n'arrive pas à stopper le processus politico-législatif si elle se manifeste trop tardivement.»

«Le seul rempart, c'est l'opinion publique pourvu qu'elle se manifeste en temps utile», écrivait-il le 21 août 1989 aux 3500 notaires du Québec au moment où il les convoquait à une assemblée spéciale pour une levée de fonds. Celle-ci a rapporté plus de 3 millions \$ et servira à faire des représentations auprès du public et du législateur.

La Chambre des notaires aime bien rappeler qu'en 1988, lors d'une commission parlementaire sur la réforme du Code civil, le bâtonnier Guy Gilbert avait déclaré: «J'aime ce labyrinthe législatif qui nous plonge dans la nécessité d'avoir recours aux avocats et de nous retrouver devant des juges pour d'interminables procès, si on se remet au texte de cet avant-projet.»

Paul Martin n'a jamais renié sa loyauté envers le Parti libéral

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Paul Martin II, 53 ans, a travaillé dans sa jeunesse comme matelot de la marine marchande sur le rivièrè Mackenzie, dans l'océan Arctique de même que dans l'océan Atlantique.

Avant son élection en 1988, dans Lasalle-Emard, il était devenu président du Conseil d'administration de la Canadian Steamship Lines, la seule entreprise de transport maritime canadienne digne de mention.

Pendant cette ascension, Paul Martin — le fils de l'ancien ministre dans les gouvernements libéraux de Louis Saint-Laurent et Lester B. Pearson et qui avait tenté à deux reprises de se faire élire chef du Parti libéral du Canada — n'a jamais renié sa loyauté à l'endroit du Parti libéral et des idées défendues jadis par son père.

Ces engagements publics auxquels il a participé ont fait de lui, au moins pour ses amis, «le

vrai libéral», le dauphin, «un naturel» et un futur leader.

Né à Windsor en Ontario en 1938, avocat diplômé de la Osgoode Hall Law School, Paul Martin II est le seul candidat au leadership libéral qui affirme sans ambages que c'est la révolution tranquille de Jean Lesage en 1960 qui l'a incité à quitter sa province natale pour s'installer au Québec où il s'est acquis une réputation d'homme d'affaires averti au sein de l'empire de Power Corporation de M. Paul Desmarais, un autre franco-ontarien qui a établi son quartier général à Montréal et qui est vite devenu un exemple à suivre dans le monde des affaires québécoises.

Tout comme John Turner beaucoup de libéraux voyaient Paul Martin comme un successeur naturel, un authentique libéral modéré, capable de refaire l'image sérieusement amochée du Parti depuis le départ de Pierre Trudeau et l'élection de 1984.

Le 3 mai 1989, John Turner a annoncé qu'il quittait la vie po-

litique fédérale. Immédiatement, les regards se sont tout naturellement tournés vers Paul Martin qui s'est d'abord empressé de regretter la démission de son chef.

Québécois par choix, comme il se plaît à le répéter, Paul Martin s'est lancé dans la campagne au leadership libéral le 17 janvier dernier en réaffirmant fermement l'engagement politique de son prédécesseur en faveur de l'Accord du lac Meech.

Le 22 janvier, c'était au tour de l'ex-ministre libéral, M. Jean Chrétien, un centralisateur opposé à l'Accord du lac Meech, d'annoncer son entrée dans la course libérale.

Parce qu'il a refusé de s'opposer rapidement à son adversaire en s'identifiant à une vision libérale plus ouverte, Paul Martin a tenté de gagner des appuis par ses seuls engagements et idées en refusant d'attaquer son adversaire identifié à l'ancien premier ministre Pierre Trudeau.

Allocations familiales: Québec veut procéder par dépôt bancaire

MICHEL VENNE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Quebec veut mettre fin au paiement par chèques, une fois par mois, des allocations familiales de base.

Par souci d'économie, le gouvernement a décidé de verser dans l'avenir les allocations familiales une fois par mois aux seuls bénéficiaires qui acceptent de procéder par dépôt direct dans un compte de banque ouvert auprès d'une institution financière agréée par le gouvernement.

Ceux qui tiendront absolument

à être payés par chèque, pourraient voir leurs allocations versées de façon regroupée une fois tous les deux ou trois mois, selon une formule qui sera annoncée dans quelques semaines et que le gouvernement pourra changer à sa guise par règlement.

Le gouvernement continuera toutefois de payer mensuellement par chèque les allocations versées pour enfants handicapés.

Cette nouvelle politique administrative n'entrera en vigueur que dans quelques mois, a indiqué hier le ministre responsable André Bourbeau, dans un entretien téléphonique avec la Presse canadienne.

Chaque année, Québec émet environ 11 millions de chèques d'allocations familiales dont près de la moitié, adressés à des familles qui n'ont qu'un enfant, sont d'un montant inférieur à 10 \$.

Le ministre Bourbeau a soutenu qu'en réduisant considérablement le nombre de chèques émis et en les remplaçant par des virements informatisés, le gouvernement pourrait réaliser une économie annuelle de près de quatre millions de dollars en frais administratifs.

RÉSULTATS

loto-québec

Provincial	Tirage du 90-04-06	La Mini	Tirage du 90-04-06	La Quotidienne	Tirages du 90-04-02 au 90-04-07
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS		
3892344	1 000 000 \$	644277	50 000 \$		
892344	10 000 \$	44277	5 000 \$	3	4
92344	1 000 \$	4277	250 \$	LUNDI	301 2484
2344	100 \$	277	25 \$	MARDI	488 5378
344	25 \$	77	5 \$	MERCREDI	304 9744
44	10 \$	64427	1 000 \$	JEUDI	939 7664
		6442	100 \$	VENDREDI	264 5098
		644	10 \$	SAMEDI	369 3614

Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs

INTER PLUS

Tirage du 90-04-06

NUMÉROS	LOTS
155965	250 000 \$
55965	2 500 \$
5965	250 \$
965	25 \$
65	10 \$

NUMÉROS MOBILES

NUMÉROS	LOTS
67912	2 500 \$
1043	250 \$
781	25 \$

Le billet donne droit à cinq tirages consécutifs

PANCO

Tirage du 90-04-06

NUMÉROS	LOTS			
3	7	13	18	22
23	26	27	28	31
38	41	42	43	52
53	55	61	64	69

Prochain tirage: 90-04-09

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DES ORDINATEURS COMPATIBLES À LA PORTEE DE VOTRE BUDGET

EQUIPES DE LECTEURS 5 1/4 PO, D'UN ÉCRAN ET D'UN DISQUE DUR 40 MB

AT / 80286	80386 SX	80386
12 MHz	16 MHz	20 MHz
1 MEG	1 MEG	2 MEG
1350\$	1650\$	2245\$

AUSI: XT 640 K, 12 MHz, disque dur 30 MB, écran 895\$

IMPRIMANTES	DIVERS
Epson 24 pin LQSD	459 \$
Ecran et carte EGA	499 \$
Roland 9 pin 16 po	595 \$
Ecran et carte VGA	595 \$
Star NX 1000, 9 pin	249 \$
Modem 2400B interne	135 \$
Star NX 1000, couleur	349 \$
Souris Genius GMS	50 \$

Disquettes 360 K 3,50 \$ / 10 couleur 4,99 \$ / 10

ORDINATEURS UNITECH COMPUTERS

15, rue du Centre Commercial
Roxboro, Québec
683-0292

RÉSULTATS

loto-québec

Tirage du 90-04-07

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

13 25 38 40 42 47

No complémentaire: 11

RÉSULTATS COMPLETS PUBLIÉS DES DEMAIN

NUMÉROS	LOTS
043635	100 000 \$
43635	1 000 \$
3635	250 \$
635	50 \$
35	10 \$
5	2 \$

Tirage du 90-04-07

EXTRA

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h les soirs de tirage

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 848 028,00\$
5/6+	2 22 806,50\$
5/6	33 921,50\$
4/6	1 883 72,60\$
3/6	31 867 5,00\$

MISE-TOT 5 7 17 24

GAGNANTS LOT 212 235,80\$

VENTES TOTALES: 1 491 967,00\$

Tirage du 90-04-07

SELECT

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le samedi

1 24 29 30 33 38

No complémentaire: 10

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 500 000,00\$

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

40 ANS

A VOTRE SERVICE

DES IMPORTATIONS EXCLUSIVES...

LAMPE DE TABLE

en argent brossé et laiton

ÉTATS-UNIS COLLECTION DALLAS

LAMPE SUR PIED

en argent brossé et laiton

ÉTATS-UNIS COLLECTION DALLAS

MAGNIFIQUE LUSTRE

L'albâtre, taillé dans les carrières du Nord de l'Espagne, de par ses caractéristiques diaphanes, ajoute chaleur et beauté à l'armature en laiton massif plaqué or.

ESPAGNE COLLECTIONS VALENCE

LAMPE SUR PIED

5 lumières, base de marbre, laiton et chrome

ITALIE COLLECTION MILAN

l'éclairage à votre image

LOG

LAVAL INC.

1880, boul. Saint-Martin ouest, Laval
682-3465

MasterCard VISA

«Non à la TPS, j'embarque!»

MARIE-CLAUDE LORTIE

■ Lac Meech ou pas, c'est à travers le Canada tout entier que se déroule ce week-end l'opération «Non à la TPS, j'embarque!», organisée par la coalition canadienne contre la taxe sur les produits et services.

A Montréal, hier, une cinquantaine de membres de la coalition ont battu la semelle à certains carrefours achalandés, pour demander aux gens de signer des petites cartes et signifier ainsi leur opposition formelle au projet de loi.

Deux membres de la coalition restaient pendant deux heures à chaque lieu de signature, exhortant la foule à signer les cartes, avant qu'une autre équipe vienne prendre la relève.

Vers 13 h, au marché Jean-Talon, près de la rue Jean-Talon et du boulevard Saint-Laurent, NINETTE PLOU et Julie Perrault avaient récolté une trentaine de signatures.

«Soit les gens se précipitent, soit ils disent non merci. Personne n'est ambivalent», a expliqué Mme Plou en tentant de se réchauffer.

«Les gens sont bien informés et savent exactement de quoi on parle quand on lance TPS», a ajouté Mme Perrault.

Le nombre d'appuis ne sera pas divulgué avant lundi soir. Telle est la consigne à travers tout le Canada, a expliqué Marie Pelchat, porte-parole de la Coalition québécoise contre la TPS.

La Presse est resté une quinzaine de minutes pour observer les deux femmes et pendant ce temps, au moins une dizaine de cartes ont été signées.

«Cette taxe est régressive, c'est-à-dire qu'on taxe de la même façon les petits salariés et les riches», a expliqué Mme Pelchat. On nous dit que les crédits d'impôts vont rétablir la différence. Seulement, si le gouvernement compte ainsi financer sa dette, c'est qu'il a l'intention d'aller chercher plus d'argent quelque part. On l'a vu dans les pays européens qui ont de telles taxes. Elles ne sont jamais restées longtemps à 7 p. cent. Maintenant, elles sont plutôt de l'ordre de 15 à 20 p. cent.»

Selon la porte-parole de la coalition, il serait préférable de faire des réformes des abris fiscaux et des entreprises qui réussissent à ne pas payer d'impôts sur leurs



Abdel Kader Hassouna, en compagnie de sa petite famille, signe son opposition à la TPS, au marché Jean-Talon. Des milliers de Canadiens ont été invités à faire de même, à travers tout le pays, hier.

PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

profits. Elle a aussi souligné le fait qu'au Québec existe déjà une taxe de 9 p. cent, qui serait calculée d'après prix majoré par la taxe fédérale. La coalition soutient aussi, études à l'appui, que ce sont les aînés, les agriculteurs, les femmes, les assistés sociaux et les travailleurs qui seraient le plus sévèrement touchés par la nouvelle taxe.

Aujourd'hui, les opposants à la TPS peuvent appeler le 1-900-750-6151. Les frais sont de 0.50 \$. Demain, les syndiqués membres de la CEQ, de la FTQ de la CSN et du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec seront invités à signer des cartes d'opposition par leurs représentants syndicaux.

À Toronto, 10 manifestants ont

été arrêtés dans un centre commercial où on leur interdisait de rester. A Vancouver, la chorale des Raging Grannies (les mémées enragées) est allée manifester son opposition dans les véhicules de transport en commun. A Regina, des experts fiscaux se sont réunis pour tenter de trouver des solutions de rechange à la fameuse taxe.

Les sondages indiquent que 80 p. cent des Canadiens s'opposent à ce projet de loi, qui devrait être adopté mardi à la Chambre des communes. La loi devra ensuite être ratifiée par le Sénat avant qu'on ne commence à imposer concrètement cette taxe qui s'applique à toute une série de produits, mais aussi une vaste quantité de services allant de la coupe de cheveux aux frais funéraires.

Meech: le fossé s'élargit entre le Québec et le Canada

■ Le Québec est la seule province où l'Accord du lac Meech compte plus de partisans que d'adversaires, indique un sondage Angus Reid publié hier par le quotidien montrealais The Gazette.

Quarante-neuf p. cent des Québécois approuvent l'entente constitutionnelle, alors que 35 p. cent s'y opposent et que 16 p. cent s'avouent indécis.

Dans les autres régions du pays, les répondants au sondage disent désapprouver l'accord dans des proportions importantes: 74 p. cent en Saskatchewan et au Manitoba, 73 p. cent en Colombie-Britannique, 66 p. cent en Ontario, 65 p. cent dans les maritimes et 64 p. cent en Alberta.

Pour l'ensemble du Canada, les partisans du Lac Meech ne représentent que 24 p. cent de

la population, alors que 59 p. cent sont contre.

L'opposition du Canada anglais à l'accord est si importante qu'une majorité de répondants continueraient à être contre même si la solution du premier ministre Frank McKenna du Nouveau-Brunswick, une entente sur l'agenda de la prochaine ronde de négociations, venait à être adoptée, révèle également le sondage.

La perception qu'ont les Canadiens de l'Accord du lac Meech semble par ailleurs avoir une influence sur l'évaluation qu'ils font des hommes politiques impliqués dans le débat.

Ainsi, seulement 24 p. cent des Canadiens donnent une bonne note au premier ministre Brian Mulroney pour sa prestation dans le dossier constitutionnel, alors que cette propor-

tion est de 47 p. cent chez les Québécois.

De même, 30 p. cent des Canadiens évaluent positivement les actions de Robert Bourassa, contre 67 p. cent des Québécois.

Le premier ministre de Terre-Neuve Clyde Wells, l'opposant le plus bruyant au Lac Meech actuellement, est jugé favorablement par 52 p. cent des Canadiens, mais par seulement 20 p. cent des Québécois.

Le sondage indique par ailleurs qu'une majorité de la population dans toutes les régions du pays est favorable à la tenue d'un référendum national sur l'Accord du lac Meech.

Le sondage d'Angus Reid a été fait pour le compte de la chaîne Southern News entre le 28 mars et le 2 avril auprès de 1 500 personnes.

Copps s'en prend aux candidats qui attirent des jeunes avec de la pizza

d'après Canadian Press

ST. JOHN'S

■ Les libéraux qu'on recrute instantanément en leur offrant de la pizza et de la bière font du tort au parti, a déclaré sévèrement Mme Sheila Copps, candidate à la direction du parti libéral fédéral.

«Je ne pense pas qu'on doive donner de la pizza à des jeunes de 14 ou 15 ans, ou comme dans d'autres cas dans la province de Québec où on leur a donné des boissons alcooliques et des cigarettes», a déclaré Mme Copps au cours d'une conférence de presse donnée hier à St. John's, Terre-Neuve.

«Ce n'est pas de cette façon-là qu'il faut amener les gens à participer au processus de sélection du chef du parti.»

Mme Copps, qui se trouvait dans la capitale terre-neuvienne pour y rencontrer des délégués, ainsi que des délégués éventuels, a déclaré que son candidat rival



Sheila Copps

Jean Chrétien devait se comporter d'une façon plus acceptable.

«Il n'a certainement pas démontré que ses troupes étaient prêtes à respecter la démocratie», a-t-elle dit.

«Nous voulons que les libéraux soient respectés pour le travail

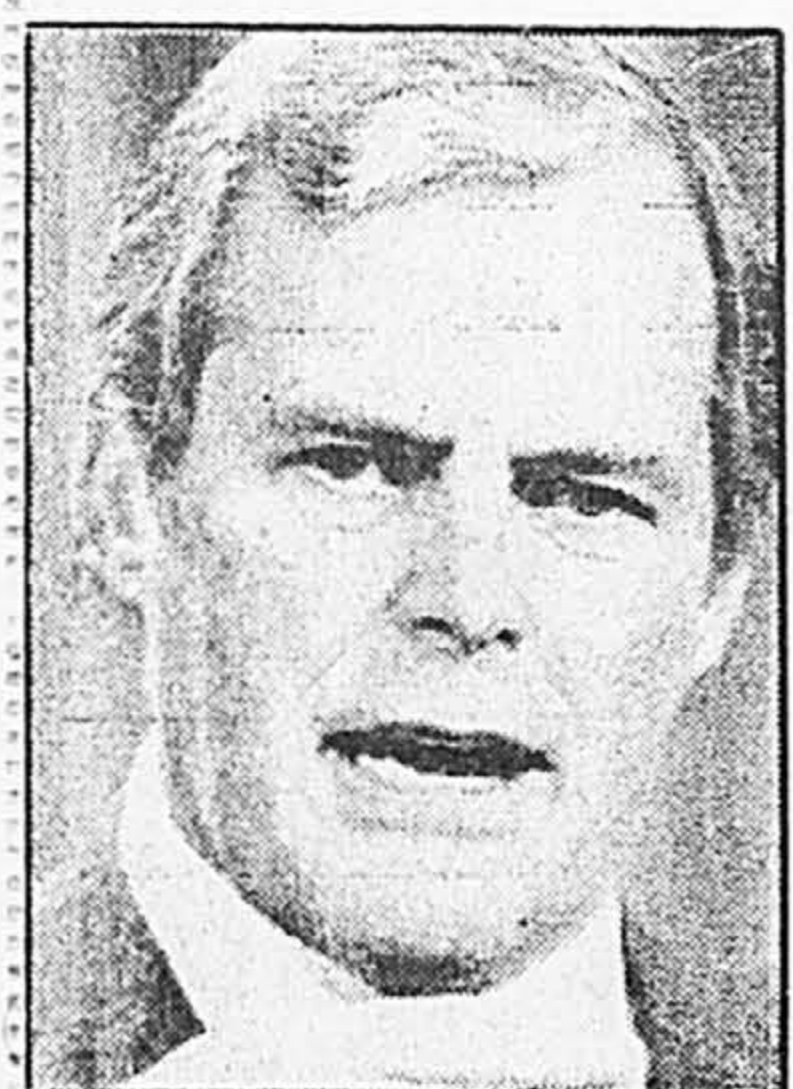
qu'ils font pour le parti, non pour la création de libéraux instantanés qui en fait n'ont rien à voir avec le parti libéral.»

Les luttes internes survenues entre 1984 et 1988 ont déchiré le parti, a-t-elle ajouté.

«Il faut empêcher que cela se reproduise. Si nous continuons à voir que des gens sortis de nulle part s'emparent de la machine comme nous l'avons vu au cours des dernières semaines, alors beaucoup de bons libéraux vont être dégoûtés pour de bon.»

Certains rapports de presse ont fait état de personnes attirées avec de la bière et de la pizza étaient devenus membres du parti simplement pour voter lors de la convention qui se tiendra en juin à Calgary pour choisir le successeur de M. John Turner à la tête du parti libéral fédéral.

Les candidats ont pris leurs distances à l'égard de ces événements, disant qu'ils s'agissait de l'œuvre de partisans qui faisaient fausse route.



Bill Vander Zalm

La position de Bouchard est qualifiée de manoeuvre politique

Presse Canadienne

PRINCE GEORGE, C.-B.

■ Le premier ministre Bill Vander Zalm a qualifié de «manoeuvre politique», vendredi, une déclaration de MM. Lucien Bouchard, ministre fédéral de l'Environnement, et Gil Rémillard, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec.

Les deux hommes ont dit que le Canada anglais devra peut-être choisir un jour entre le Québec et Terre-Neuve comme membre de la confédération canadienne.

«Je ne voudrais pas avoir à faire un tel choix et je ne crois pas qu'on en arrive jamais à cela», a commenté le premier ministre de la Colombie-Britannique.

Lorsqu'on a demandé à M. Bouchard quelle province il pensait que le Canada anglais choisirait, dans un tel cas, il a répondu: «C'est évident. Le Canada sans le Québec, je sais ce que cela voudrait dire.»

M. Rémillard a ajouté: «Le Canada peut survivre très bien sans Terre-Neuve.»

Pour M. Vander Zalm, cependant, ce n'est pas une question de choix. «Je crois, a-t-il dit, que nous assistons à une manoeuvre politique. Mais je continue de penser que si les gens ont la volonté politique et un peu de prévoyance pour l'avenir de ce pays dans cinq, 10 ou 15 ans, ils peuvent réussir à le garder uni.»

L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a ratifié l'Accord du lac Meech, mais M. Vander Zalm a fait savoir, récemment, qu'il ne l'approuve plus dans sa forme originale.

VISITEZ LE NOUVEAU SALON DE LA CUISINE 90

ET DE LA SALLE DE BAIN

DE 100 MODELES EN MONTRE

CHENE • PIN • ERABLE • MELAMINE • CHENE BLANCHI
LAQUE • CHENE • MELAMINE • STRATIFE

FAITES-NOUS UNE OFFRE

NOUS BATTONS TOUTE ESTIMATION ECRITE
D'UN COMPETITEUR LICENCIÉ BASÉE SUR LA DATE
DE RÉCEPTION DE L'OFFRE.
MÊME TRAVAUX MÊME MATÉRIAUX.

ÉCONOMISEZ DES MILLIERS DE DOLLARS SUR LA TAXE GOUVERNEMENTALE

RENOVEZ MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ DES MILLIERS DE DOLLARS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA TAXE PROPOSÉE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LES SERVICES.

ENTRÉE ET STATIONNEMENT GRATUIT

* NOTRE PRIX RÉGULIER EST PLUS BAS DU POURCENTAGE INDIQUE SUR L'ILLUSTRATION QUE LE PRIX INDIQUE SUR LA LISTE DE PRIX SUGGÉRÉS DU MANUFACTURIER.

** Service de rénovation Metropolitain remboursera la différence entre le taux obtenu de votre banque ou caisse populaire et 9.9% durant un an. Applicable sur un prêt hypothécaire de 1er rang d'un terme de 1 an ferme, amortissement de 1 à 25 ans au choix. Remboursement applicable sur le montant de la vente. Effectif à partir du 1er janvier 90.

NOTRE SALON EST OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

4058

RUE JEAN-TALON OUEST

SUR LA CÔTE OUEST DE L'ÉDIFICE ARROW CANADA VASTE STATIONNEMENT GRATUIT

Nous sommes ouvert le dimanche pour vous permettre de visiter notre salon seulement. Mais nous n'acceptons pas de commande le dimanche.

ECONOMISEZ DU TEMPS ET DES EFFORTS AVEC SERVICE DE RENOVATION

Metropolitain

DEPUIS 1958

Pour une estimation à domicile. **482-0600**

Pas de service téléphonique le dimanche

AGRANDISSEMENT DE CUISINE
SALLE DE BAINS
RAJOUT D'UNE PIÈCE
TRANSFORMATION D'UNE PIÈCE
GARAGE 1 OU 2 PLACES
FINITION DE SOUS-SOL
31 ANS D'EXCELLENCE EN GROS TRAVAUX DE RENOVATION
DISPONIBLE SUR PLACE
DESIGNER
PLANIFICATEUR
ESTIMATEUR
CONSEILLER FINANCIER
SPÉCIALISTE EN AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

PEINTURE ET NETTOYAGE
Nous offrons la première qualité de peinture. Chaque surface de bois est d'abord sablée puis recouverte de 2 couches de peinture. C'est ainsi que pour une année. Pour rafraîchir la maison, nos experts lavent et sablent les planchers, nettoient les vitres, murs, meubles et tapis. Profitez-en!

La contestation fiscale: un couteau à deux tranchants

Revenu Québec ne se gêne pas pour vous le laisser savoir



MICHEL GIRARD

2 ■ Contester le fisc est un couteau à deux tranchants et on ne se cache pas à Revenu Québec pour vous le laisser savoir.

Madame Simone Bolduc et son fils Michel, l'ont appris à leurs dépens.

À la fin de 1988, Mme Bolduc est avisée par Revenu Québec que l'exemption pour gain en capital réclamée au cours des années 85, 86 et 87 sur les profits tirés de la vente d'immeubles à revenus lui est refusée.

Sitôt le nouvel avis de cotisation arrive, début mars 89, Mme Bolduc paie les montants réclamés... mais elle informe en même temps le ministère qu'elle s'opposera. Et dans une lettre adressée au ministère, le 16 mars 89, elle demande qu'on lui fournisse un relevé détaillé des calculs qui ont servi à établir l'impôt additionnel exigé et les intérêts charges en sus. L'avis d'opposition est présenté le 24 mai 1989.

Six autres lettres sont adressées par la suite au ministère, toujours dans le but d'obtenir les précisions requises dans la lettre du 16 mars. Pas de chance, le ministère ne donne pas les détails requis.

Le directeur s'en mêle

Le 22 janvier 90, le directeur régional des oppositions, à la direction générale de la législation du ministère du Revenu, fait parvenir au fils de Mme Bolduc une lettre dans laquelle il lui explique que l'agent d'opposition responsable du dossier de Mme Bolduc lui avait, précédemment, expliqué de façon détaillée ses calculs, verbalement. En plus de maintenir le « bien-fondé » de ses calculs d'impôt à payer en surplus, l'agent d'opposition indiquait à M. Bolduc que le calcul des frais



d'intérêt charges était lui aussi correct.

Le directeur régional rappelle en outre à M. Bolduc que l'agent d'opposition lui avait signalé verbalement les 15 et 21 novembre 1989 que la charge des frais d'intérêt aurait même pu être plus élevée que le montant apparaissant sur le nouvel avis de cotisation.

Menace voilée

Explication: «...cette charge (d'intérêts) aurait pu être plus élevée, puisque madame Bolduc se trouvait dans une situation où elle aurait pu être assujettie à des acomptes provisionnels et où des intérêts additionnels sur ces acomptes provisionnels auraient par conséquent pu être réclamés par le Ministère», d'écrit le directeur régional.

Autrement dit: le directeur régional des oppositions ne laissait entrevoir dans ce paragraphe, de dire M. Bolduc, qu'il était dans notre intérêt de se compter chanceux et d'arrêter d'insister... sinon les frais d'intérêt pourraient grimper!

Voyons la suite de la lettre du directeur régional des oppositions. Il poursuit en rappelant à M. Bolduc que l'agent d'opposition «vous aurait offert de faire préparer par le service de comptabilité du ministère et de vous fai-

re parvenir un calcul détaillé écrit de ces intérêts, en vous avisant toutefois qu'un délai de quelques semaines serait nécessaire à la confection de calcul détaillé.»

La malchance

Malheureusement, les Bolduc jouent de malchance. «Il s'avère qu'en effectuant la vérification du calcul des intérêts, ajoute le fonctionnaire directeur dans sa lettre, la préposée du service de la comptabilité a, comme l'agent d'opposition, constaté que des intérêts sur acomptes provisionnels n'avaient pas été imposés et les a ajoutés dans son calcul, le résultat étant une charge d'intérêts significativement plus élevée que celle réclamée dans l'avis de cotisation.»

Ce nouveau calcul des intérêts a été transmis à l'agent d'opposition le 7 décembre 89.

La guigne s'acharne sur les Bolduc. Comme madame Bolduc a interjeté appel «de notre décision de maintenir les cotisations», ajoute encore le directeur, la Direction régionale des oppositions du litige a été dessaisie du dossier. «Il revient des lors à la division des petites créances de la Cour du Québec de se prononcer sur la validité des cotisations», explique le directeur.

Ironie du sort!

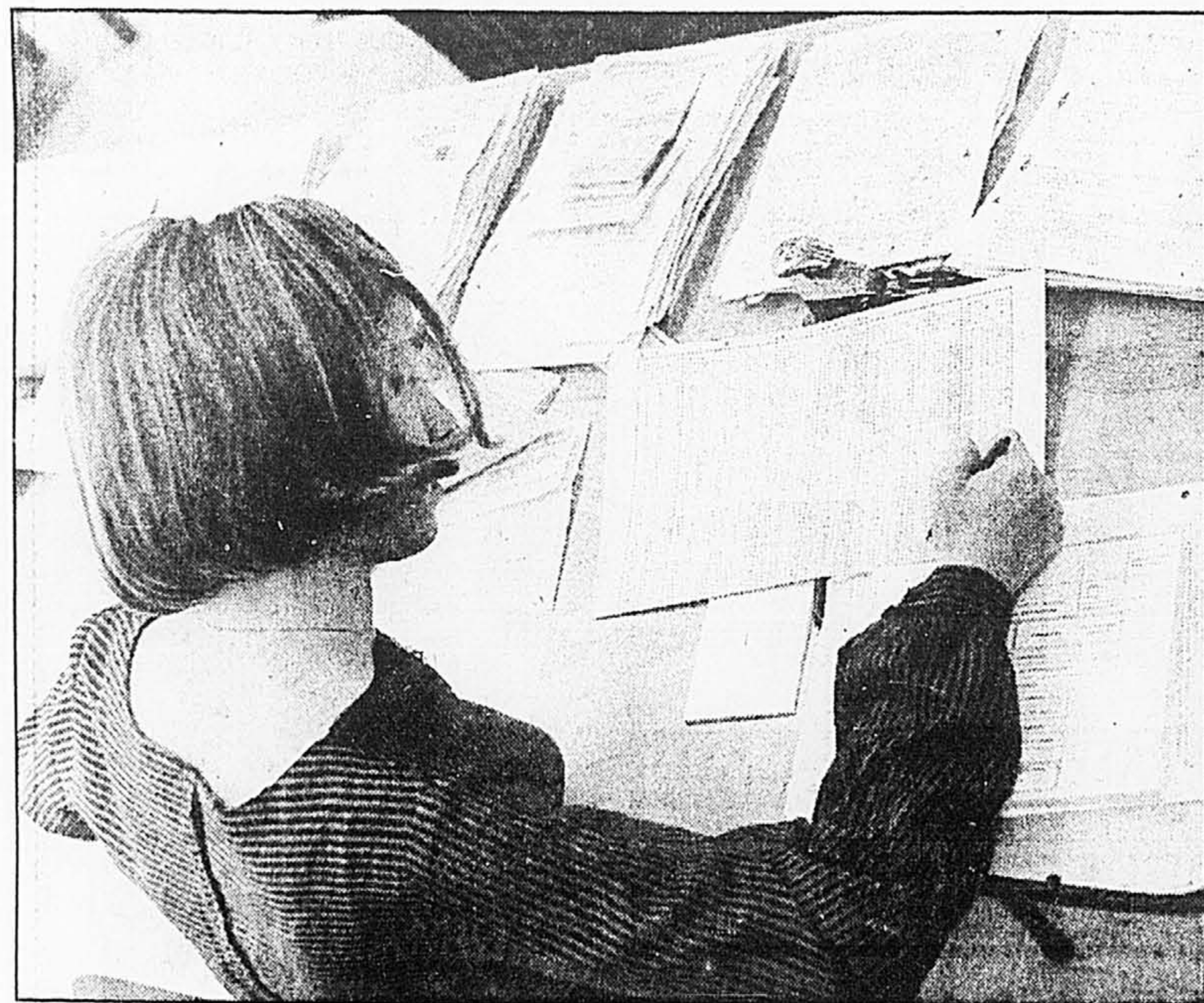
Le directeur signale à M. Bolduc «que le calcul d'intérêt (réclamé depuis belle lurette) a été versé au dossier de madame Bolduc, lequel a été transféré à la direction du Contentieux. Par conséquent, nous vous invitons à entrer en communication avec l'agent de la division des appels sommaires du Contentieux à qui a été confié le dossier de madame Bolduc.»

Début mars 1990, un an après avoir entamé les démarches, les Bolduc reçoivent... enfin le calcul détaillé de l'impôt et des intérêts à payer. Ils trouvent cette information dans la défense que présentera Revenu Québec lors de l'audition devant la Cour des petites créances.



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Début mars 1990, un an après avoir entamé les démarches, M. Michel Bolduc et sa mère, Simone Bolduc, reçoivent... enfin le calcul détaillé de l'impôt et des intérêts à payer.



Le fisc n'a pas le monopole de la vérité. Des erreurs d'interprétation, des erreurs de calcul, des décisions abusives, douteuses, l'armée du fisc en commet en grand nombre.



Quand le fisc donne des leçons d'entrepreneurship...

MICHEL GIRARD

Quand il y a un quelconque profit, ne vous inquiétez pas, le fisc s'empresse de réclamer «sa» quote-part. C'est normal.

Mais quand il s'agit d'autoriser un contribuable à déduire de leurs autres revenus des pertes d'entreprises, là, ce n'est plus la même chose. Le fisc se fait comme par hasard plus tatillon et les chances sont fortes qu'il refuse vos pertes.

La raison «passe-partout» sou-

ventes fois évoquée par Revenu Québec pour refuser des pertes d'entreprises est la suivante: votre entreprise n'avait pas une «expectative raisonnable de profit à court et moyen termes».

Vous n'êtes pas du même avis? Essayez de livrer bataille sur ce point! Vous allez vous apercevoir que les fonctionnaires, eux, connaissent cela la culture d'entreprise! Et qui plus est, vous courez peut-être la chance de vous faire servir une leçon d'entrepreneurship de la part du sous-ministre de Revenu Québec, Bernard Angers.

Plusieurs lecteurs se sont plaints de s'être fait refuser des pertes d'entreprises, sous le même prétexte, surtout du côté des projets reliés à des sociétés en commandite et des projets dans le secteur agricole.

Il est facile, se plaint-on, pour les fonctionnaires du fisc de déclarer, trois ou quatre ans après sa création, une entreprise «non expectative de profit». Si le gouvernement voulait être équitable, il faudrait peut-être qu'il ouvre des bureaux où, après avoir étudié votre projet d'entreprise, on émettrait une estampe «expecta-

tive de profit» ou «non expectative de profit».

Une leçon...

Robert Carter, de Rouyn-Noranda, s'est fait apostropher, lui, par le sous-ministre de Revenu Québec, Bernard Angers.

Dans une lettre datée du 22 novembre 1989, le sous-ministre Angers lui écrit: «...lorsque vous avez débuté dans ce secteur d'activités, vous n'aviez aucune formation, ni expérience en matière d'élevage de races caprines, dont les produits ont de plus très peu de débouchés sur le marché.»

En 1985, M. Carter décide de se lancer dans l'élevage de la chèvre angora et la production de laine Mohair. Il s'était donné trois ans pour rentabiliser son entreprise. Malheureusement pour lui, la mise en marché de la laine n'a pas donné les résultats escomptés. Il a donc liquidé en novembre 1988 son troupeau à perte.

Le fisc, c'est bien connu, veille au grain.

Pas plus tard que le 7 décembre 1988, un vérificateur de la direction des PME et des individus, au Bureau de la vérification de Québec, fait parvenir à M. Carter un questionnaire en 15 points. M.

Carter a 15 jours pour y répondre. Ce qu'il fit.

Le 20 janvier 1989: le fonctionnaire écrit de nouveau à M. Carter en l'informant cette fois que toutes ses pertes d'entreprise agricole étaient refusées pour les années d'imposition 1985, 1986 et 1987. C'est donc 10218 \$ de déductions refusées, pour un impôt additionnel de 2536,60 \$ à payer à Revenu Québec.

S'estimant lésé, M. Carter s'adresse au Protecteur du citoyen et réclame une enquête sur l'incompréhension de Revenu Québec. Le Protecteur du citoyen ne lui est d'aucune aide, se contentant de lui conseiller de prendre arrangement avec le ministère du Revenu!

L'inflexibilité

Mal informé de ses droits, dit-il, par un fonctionnaire qui lui a laissé voir que la décision de Revenu Québec était incontestable, M. Carter se fait jouer un tour et ne peut présenter d'opposition contre le nouvel avis de cotisation. Le délai pour s'y opposer était dépassé.

Et à ce propos, le sous-ministre Angers est inflexible: «Bien que

je sois sensible à votre situation, le Ministère ne peut, en toute équité envers les autres contribuables déroger aux dispositions de l'article 1057 de la Loi sur les impôts, qui stipule qu'un contribuable doit signifier un avis d'opposition dans les 90 jours de la date d'expédition par poste de l'avis de cotisation. Le regrette de ne pouvoir répondre favorablement...».

Par ailleurs, pour défendre son dossier et justifier le travail qu'il a effectué au cours des années en vue de rentabiliser son entreprise agricole, M. Carter avait demandé au fisc de venir enquêter sur place ou de transférer le dossier au bureau local, à Rouyn-Noranda. Cela a été refusé. Jamais les fonctionnaires se sont déplacés à Rouyn-Noranda. L'étude du dossier a été faite à distance, à partir du bureau de Québec!

DEMAIN: Le fisc coupe l'exemption sur le gain en capital

VANCOUVER

359\$* plus taxes Vol aller retour
aller simple **249\$*** plus taxes

2 vols hebdomadaires sans escale
les lundis et jeudis

Minimum de séjour 4 jours, maximum 45 jours. Nous acceptons également les réservations d'origine de Vancouver

*Ces vols opèrent durant toute l'année.

LOS ANGELES

départ tous les mercredis
du 4 juillet au 5 septembre

Vol direct **399\$*** plus taxes
Vol aller retour

Minimum de séjour 7 jours, maximum 30 jours

Nous acceptons également les réservations d'origine de Los Angeles.

Consultez votre agent de voyages





Une autre victime de la cigarette ?

Le cadavre calciné d'un homme de 28 ans a été trouvé hier matin dans un duplex de la rue Coolbrooke, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Le jeune homme habitait le sous-sol de la résidence de ses parents. L'hypothèse d'une cigarette oubliée est étudiée par les policiers pour expliquer ce drame. L'incendie a par ailleurs fait pour quelque 20 000 \$ de dommages. Les pompiers ont été appelés sur place vers 7 h et sont parvenus à maîtriser le sinistre vers 8 h 45. Le cadavre a été trouvé sur le lit de la chambre à coucher. L'incendie semble originer d'un petit bureau près de cette pièce.

PHOTO FERNAND MERCIER, collaboration spéciale

Un individu, en liberté conditionnelle, tire sur des policiers au cours d'une perquisition

■ Un homme de 39 ans en liberté conditionnelle a été accusé hier à Montréal de tentative de meurtre après avoir tiré le veille en direction de policiers de Laval qui se livraient à une perquisition dans une résidence du 161 de la 67^e avenue, dans le quartier Chomedey, à Laval.

Personne n'a été blessé au cours de cette descente qui devait être suivie au cours de la fin de semaine de plusieurs autres perquisitions, dans le cadre du démantèlement d'un réseau de trafiquants de drogue opérant sur le territoire lavallois.

Vendredi, vers 16 h, une dizaine de policiers de la section des renseignements criminels, de la moralité et des drogues ont trouvé chez le suspect quelque 100 grammes de cocaïne, un peu plus d'une livre de haschich et près de 20 000 \$ en argent, a indiqué le sergent Richard Deguire.

L'homme, qui avait purgé une peine en rapport avec une affaire de drogue, aurait fait feu au moyen d'un pistolet en direction de la porte que s'apprêtaient à défoncer les policiers, a expliqué le sergent.

Heureusement, les policiers s'étaient placés de chaque côté de la porte afin de la défoncer à l'aide d'un bélier. Ils n'ont donc pas été touchés.

Un cadeau merveilleux



Icônes par Rosette Mociornitza

(514) 656-0188

COLLECTIONNEZ MOINS CHER LIQUIDATION DE TABLEAUX

GALERIE C. BROCARD
(514) 353-9396

REDUCTION

SUR 150 TABLEAUX DE PEINTRES CANADIENS

JUSQU'À

50%

Entrée gratuite dimanche 8 avril de 9 h à 17 h
à l'hôtel Holiday Inn, 505, rue Sherbrooke Est (coin rue Berri), Montréal

L'AUTENTIQUE TOURNEVIS 4 DANS 1
fait aux U.S.A.

MA GRAND-MÈRE a ce tournevis depuis plus de 30 ans dans son tiroir de cuisine et elle lui trouve mille et un usages!

Les 4 tournevis font l'un dans l'autre et dans la manche en laiton. Les lames sont en acier trempé — le plus petit est idéal pour les lunettes. C'est un article que vous voudrez commander encore pour vos amis!

1 ensemble 10,95\$ (plus 1,00\$ poste)
3 ensembles 9,50\$ l'unité (plus 2,00\$ poste)
10 ensembles 8,85\$ l'unité (poste incluse) résidents du Québec: aucune taxe

Envoyer chèque ou mandat-poste à:
SUPER EXTRA
1008 Broken Oak
Orleans (Ont.)
K1C 2W7

LIQUIDATION FAILLITE LIQUIDATION FAILLITE LIQUIDATION FAILLITE

FAILLITE VENTES D'ENTREPÔT

4 000 VÊTEMENTS POUR DAMES
de **5\$ à 25\$** À liquider jusqu'à épuisement des stocks.

TOUTES TAILLES — BEAUCOUP EN PETIT ET GRAND

BLOUSES Ord.: 30\$ à 60\$ pour	5\$ à 10\$
Jupes-pantalons Ord.: 30\$ à 100\$ pour	5\$ à 20\$
Robes Ord.: 50\$ à 100\$ pour	10\$ à 20\$
Blazers et vestons Ord.: 80\$ à 125\$ pour	15\$ à 25\$

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 10h À 18h

BELEC
2111, St-Régis, D.-D.-O.
Utilisez l'entrée C
Transcanadienne, sortie boul. des Sources Nord, à droite sur Brunswick, à droite sur Deacon, à gauche sur St-Régis.

LIQUIDATION FAILLITE LIQUIDATION FAILLITE LIQUIDATION FAILLITE

portes & fenêtres VERDUN inc.

NOUVEAU! NOUVEAU! NOUVEAU!
en stock
CABINET MODULAIRE BLANC
FAITES-LE VOUS-MÊME ET ÉCONOMISEZ
Payez et emportez

SALLE D'EAU
1 V38 **\$103⁹⁹** ch.
1 V-18T **\$108⁹⁹** ch.
Cabinet seulement, côté fini, mélamine 1/2

BAR
3 B33 **\$119⁹⁹** ch.
1 B15 **\$77⁹⁹** ch.
1 B30 **\$113⁹⁹** ch.
Cabinet seulement, côté fini, mélamine 1/2

FENÊTRES À GUILLOTINE
Aluminium
SUPER ROBUSTE
Boîte 7", fini émaillé blanc
36x60 **\$249**
36x72 **\$269**
GARANTIE 20 ANS

FENÊTRES COULISSANTES
Cadre 7", émaillé blanc, en inventaire.
SUPER ROBUSTE
3x2 **\$139**
4x3 **\$179**
5x4 **\$225**
Aluminium

ÉCONOMISEZ, PAYEZ ET EMPORTEZ!
Prix en vigueur jusqu'au 30 avril 1990

Heures d'ouverture:
Lun., mar., mer.: de 9h30 a.m. à 6h30 p.m.
Jeu.: de 9h30 a.m. à 6h p.m.
Ven.: de 9h30 a.m. à 6h p.m.
Sam.: de 9h30 a.m. à midi
Fermé entre midi et 1h p.m. sur semaine.

VERDUN 3032, boul. Lasalle 769-1725
MONTRÉAL 2269, St-Clément 255-6868
VERDUN 4281, rue Verdun 761-7895
ST-BASILE 139, boul. Laurier rte 116 653-2265
LAVAL 4525, boul. Samson 681-1547
VERDUN 925, rue Hickson 762-3517

L'INDUSTRIE DE LA MODE EST EN DIFFICULTÉ!

DE RETOUR À LA DEMANDE GÉNÉRALE

PROFITEZ-EN!

OUBLIEZ LES PRIX DU GROSSISTE, RUE CHABANEL
DÉCOUVREZ LES PRIX DU FABRICANT À L'ENTREPÔT

FÊTE DE PÂQUES: À VOUS LE PREMIER CHOIX SUR

LES COLLECTIONS DU PRINTEMPS 90!
MESDAMES, ÉCONOMISEZ

JUSQU'À **60%** sur plusieurs grandes marques

MODE EN DIRECT

400, boul. de Maisonneuve ouest (coin rue de Bleury)
Local 1210

Du lundi au mercredi: de 9 h 30 à 18 h
Les jeudi et vendredi: de 9 h 30 à 19 h 30
Le samedi: de 9 h 30 à 17 h

COMMENCE DEMAIN

TAILLES: 4 à 14 ans
QUANTITÉS LIMITÉES
STATIONNEMENT GRATUIT AVEC ACHAT MINIMUM

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

Les érables du Québec coulent «à plein» et les prix s'annoncent à la baisse pour les consommateurs

PIERRE GINGRAS

■ En dépit du temps plutôt maussade qu'a connu le Québec depuis une quinzaine, la production de sirop d'érable s'annonce encore excellente cette année au Québec.

Dans la Beauce, par exemple, une des régions acéricoles les plus importantes au Québec, les résultats obtenus jusqu'à maintenant indiquent que la récolte 1990 dépassera celle de l'an dernier qui, elle, avait été exceptionnelle. Dans les Bois-Francs, la saison des sucres a débuté plutôt lentement, mais on s'attend, au pire, à une saison similaire à celle de l'an dernier. Dans le Bas-Saint-Laurent, depuis quelques années la plus importante région productrice, la saison ne fait que commencer. À l'heure actuelle, les conditions climatiques sont considérées comme normales.

Directeur du marketing de la Coopérative des producteurs de sucre d'érable du Québec, Claude Tardif estime pour sa part que la production globale de sirop devrait atteindre 19,5 millions de

kilogrammes cette année, un record. Une situation qui s'explique, soutient-il, par fait qu'il y a plus d'érables que jamais qui sont entaillés. M. Tardif fait valoir que la saison est loin d'être terminée parce qu'il y a encore de la neige en forêt dans plusieurs régions.

«La grande superficie du territoire acéricole au Québec favorise la production. Si les conditions ne sont pas propices à un endroit, elles le sont habituellement ailleurs...»

La Coopérative, qui est le plus important acheteur de sirop au Québec, regroupe 3000 producteurs et est responsable de 16 à 18 p. cent de la production mondiale.

Une baisse des prix

Si le cru 90 s'annonce abondant, cela n'est pas une bonne nouvelle pour autant pour les producteurs du Québec. Il y a actuellement surproduction de sirop au Québec et sur la marche mondiale. Au 31 mars, les réserves québécoises atteignent les 11 millions de kilogrammes (25 millions de livres). La situation ne

s'améliorera donc pas cette année.

Pour le consommateur, la baisse de prix est déjà en vigueur depuis plusieurs mois déjà. Le prix moyen en vigueur dans les quatre plus importantes chaînes d'alimentation du Québec varie de 5,49 \$ à 5,99 \$ le contenant métallique de 540 ml (environ 46 \$ le gallon), soit 2 \$ de moins que l'an dernier. Cette chute de prix s'est aussi manifestée sur la marche américaine. À Boston, la bouteille de 8,5 onces se vend de 2,79 \$ à 2,89 \$, un dollar de moins que l'année précédente.

M. Tardif explique que les producteurs savent déjà que le prix du sirop en 1991 sera encore inférieur à ceux de cette année en raison des inventaires trop importants. Par exemple, la réserve mondiale devrait atteindre les 29,5 millions de kilogrammes en mai 1990 alors que la consommation annuelle se situe aux environs de 26 millions de kilogrammes.

Le Québec est toujours le leader incontestable en acériculture puisqu'il produit 66 p. cent de la récolte mondiale. Répartie dans 14 États américains (de l'Iowa à la Virginie) et quatre provinces canadiennes (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), l'industrie du sirop d'érable compte 15 000 producteurs dont 11 500 au Québec. On retrouve 2000 acériculteurs dans le Vermont et 1500 dans l'État de New York. Quant au nombre d'érables entaillés, des «entaillés» comme on dit chez nous, elles se chiffrent à 30 millions, dont 19 millions au Québec. Dans ce domaine la progression a été considérable dans la province depuis 1986, passant de 14,4 millions «entaillés» à 16,7 millions deux ans plus tard et à 18,5 millions l'an dernier.

Par ailleurs le sirop d'érable du Québec se vend dans un trentaine de pays. Si les Québécois restent les plus importants consommateurs per capita, le gros de la production est écoulé sur le marché américain. C'est le marché canadien qui est le second en importance suivi, en Europe, de l'Allemagne.

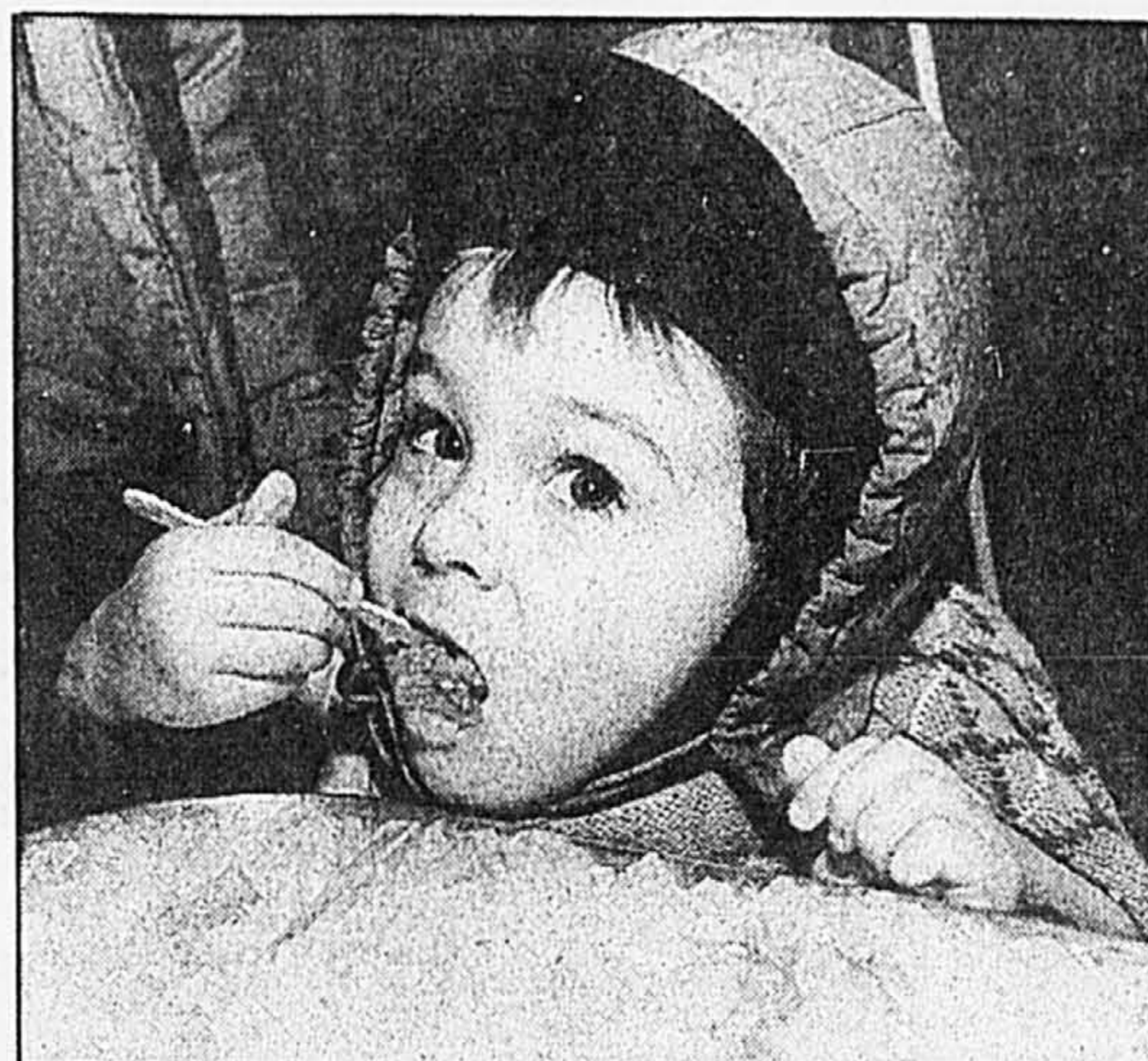
M. Tardif mentionne que c'est seulement au Québec que l'on vend le sirop dans des contenants de métal. Il soutient que le sirop se conserve plus longtemps dans des contenants de verre, jusqu'à quatre ans lorsque le taux de sucre atteint 66,5 p. cent.

Quant à l'impact des pluies acides, il serait négligeable au niveau de la production mondiale. Toutefois, les effets négatifs sont

réels et de nombreuses érabières ont vu leur production baisser considérablement ces dernières années dans le nord-ouest du New Hampshire, au nord du Vermont et dans certaines parties du sud du Québec, selon les vents dominants.

Daniel Lachance, 3 ans, de la garderie «Le château des adorables», de Châteauguay, ne se fait pas prier pour goûter la bonne tire d'érable.

PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse



Laval et Laurentides

La police de Laval a son relationniste et son procureur



JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les membres du comité exécutif de Laval viennent d'entériner la nomination de Laurent Girouard au poste de relationniste de leur service de police municipal.

M. Girouard a été durant nombres d'années journaliste pour Télé-Métropole avant de tenter l'aventure dans une maison de relations publiques.

Il a été nommé à la suite d'un concours public. Il devient le premier titulaire de ce poste. Dans ses tâches, il sera appelé à travailler en étroite collaboration avec l'état-major pour ce qui est de la diffusion de l'information à l'endroit de la population et des médias. Il devra aussi former des policiers qui seront éventuellement appelés à travailler au bureau des relations publiques de ce service de la deuxième ville du Québec.

De plus, la police de Laval aura dorénavant son procureur attitré. Il s'agit de Me Micheline Dufour, jusqu'à présent attachée au Service des ressources humaines de la ville.

POLICIERS À L'ÉCOLE

■ Quelque 275 policiers de Laval affectés à la surveillance du territoire suivront à compter de demain des cours de formation et de mise à jour dans le cadre d'un programme lancé par le directeur de ce service municipal, Jean Marc-Aurèle.

«Il faut que les policiers agissent en professionnel et apprennent à bien servir la clientèle qui est formée de la population lavalloise», a précisé M. Marc-Aurèle.

C'est par groupe de 12 que ces policiers suivront ces cours d'une durée de cinq jours. Les sessions porteront sur le travail informatisé, le maniement du fusil de calibre .12, le «PR 24», arme très populaire aux États-Unis pouvant servir de matraques au besoin, leur arme de service, le contrôle de foule et les pouvoirs d'arrestation selon les Chartes québécoise et canadienne.

Le Service de la police de Laval compte 410 membres environ. Ces cours se donneront en deux phases: du 9 avril au 8 juin et du 10 septembre au 14 décembre.

À LA FRATERNITÉ DES POLICIERS

■ Puisqu'il est question de la police de Laval soulignons que c'est aujourd'hui que se déroule la journée de spaghetti pour venir en aide à la Fondation des maladies du rein organisée par la Fraternité des policiers. Cette journée débute à 11 h au Centre des congrès.

Le responsable de cet événement, l'agent Jean Rousselle vient d'être réélu par acclamation secrétaire de la Fraternité de Laval. Pour sa part, André Nadon a été reporté sans opposition à la présidence de ce syndicat.

TROISIÈME DESTINATION TOURISTIQUE

■ De passage dans les Laurentides récemment, le ministre du Tourisme, André Vallée, a mentionné que cette région était la troisième destination touristique en importance au Québec.

«Sa force majeure, croit le ministre, réside cependant dans la concertation régionale établie depuis de nombreuses années.» M. Vallée profite de la circonstance pour souligner le rôle moteur et de leadership assumés par l'Association touristique des Laurentides.

Cette région possède de plus le troisième parc hôtelier en importance au Québec. L'offre en ce domaine a connu une hausse de 20 p. cent de 1985 à 1988 par rapport à 12 p. cent pour l'ensemble du Québec.

Des statistiques démontrent que neuf p. cent de la main-d'œuvre des quatre municipalités régionales de comté (MRC) du centre des Laurentides, soit 5600 personnes, travaillent dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration comparativement à 5,9 p. cent pour l'ensemble du Québec.

À STE-SOPHIE ET À SAINT-HIPPOLYTE

■ La seule voiture de police de la petite municipalité de Sainte-Sophie a repris la route après avoir été gardée en stationnement durant quelques jours. La raison est que la nouvelle vignette n'avait pas été posée sur la plaque d'immatriculation du véhicule, ce qui a entraîné l'émission d'une contravention par un agent de la Sûreté du Québec.

Il appert que tout est maintenant revenu à l'ordre et que les deux policiers de cette localité au nord de Saint-Jérôme ont repris la patrouille du territoire.

À Saint-Hippolyte, municipalité voisine de Sainte-Sophie, le conseil municipal vient de se porter acquiescent d'une nouvelle voiture pour son Service de la sécurité publique.

Incidemment, la rémunération du maire de Saint-Hippolyte passera à 16 200 \$, à laquelle s'ajoutera une allocation de dépenses de 8 100 \$. Par ailleurs, le salaire annuel de chaque conseiller sera établi à 5400 \$ avec une allocation de 2700 \$.

Cette décision a été prise parce que Saint-Hippolyte grandit et que les charges des élus augmentent. Le règlement de cette hausse a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

DÉFI PRÉVENTION JEUNESSE 2

■ Comme toutes les personnes âgées de 12 à 25 ans de la province, celles demeurant dans la région Laval-Laurentides-Lanaudière sont invitées à participer au concours «Défi prévention jeunesse 2».

La prévention, la consommation de drogue et la violence sont les thèmes visés: toute autre problématique d'intérêt pour les jeunes peut être aussi choisie. Les modes d'expression sont: l'affiche, l'article du journaliste, la chanson et le projet d'intervention.

Cet événement est organisé par le ministère de la Sécurité publique en étroite collaboration avec les comités régionaux du crime.

L'objectif de ce concours est de favoriser la participation des jeunes à l'identification et au développement d'outils en prévention du crime. Ils sont invités à faire connaître, dans leurs mots, leur vision et la solution aux problèmes qu'ils vivent quotidiennement. Pour de plus amples renseignements 437-1134.

SOLDE FIN DE BAIL AVANT DÉMÉNAGEMENT

MOBILIER EN FRÊNE SOLIDE NATUREL COMPLET

Ord. 3 999 \$ RABAIS DE 45%

SEULEMENT

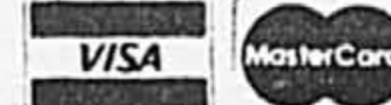
2 199\$



RÉDUCTION SUR TOUTE LA MARCHANDISE...
...MAIS, AUCUNE RÉDUCTION SUR LA QUALITÉ!

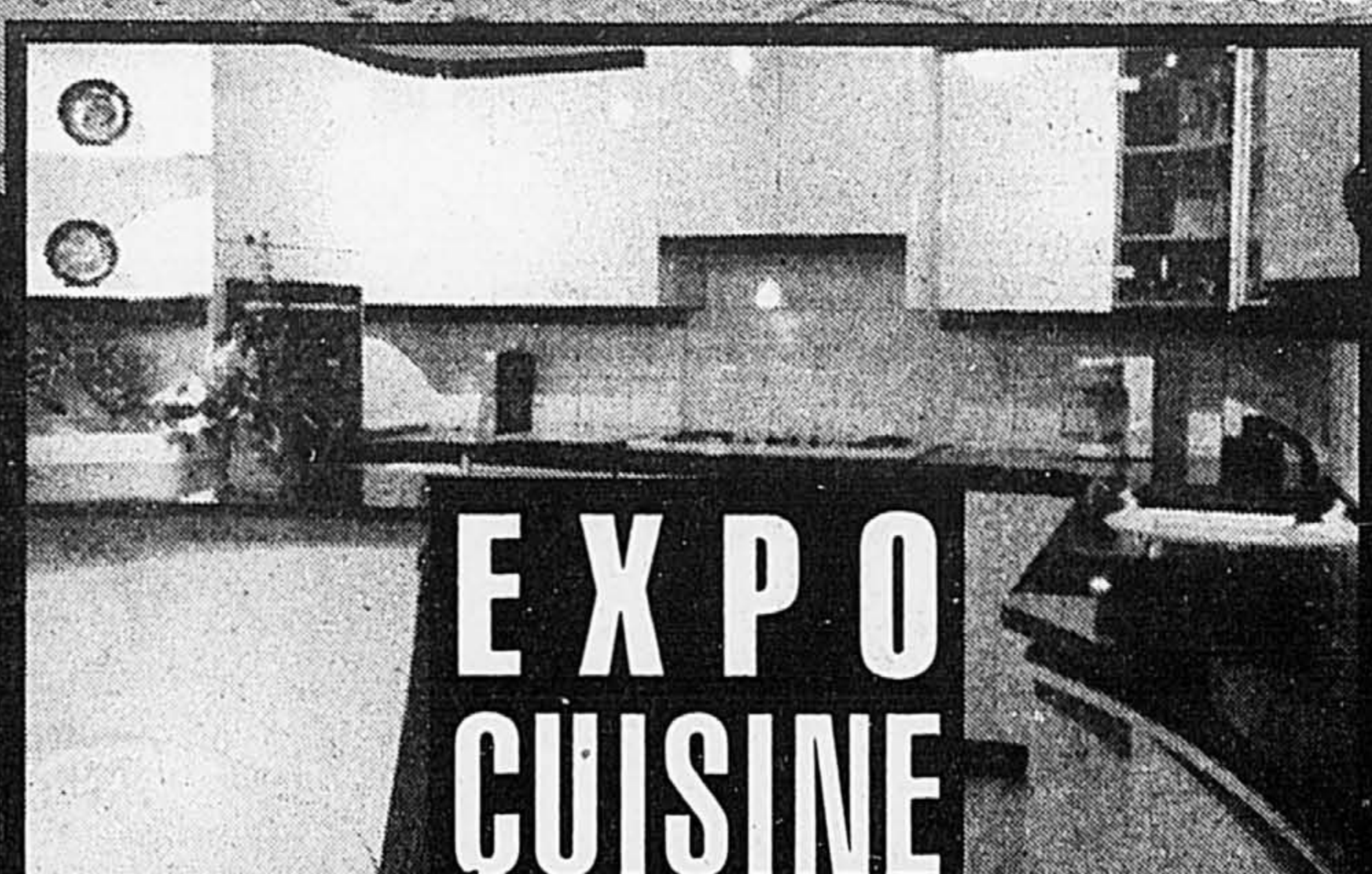
mouton bleu
DESIGN

Optez pour
la différence



UNE SEULE ADRESSE
6550, rue Beaubien Est
(angle Langelier)
255-8512

VOYEZ LES NOUVEAUX MODELES DES LEADERS DE L'INDUSTRIE DE LA CUISINE!



EXPO
CUISINE
et
SALLE
de
BAINS
MONTREAL

PLACE BONAVENTURE

12-13-14-15-16 AVRIL 1990

WEEK-END
DE PAQUES

Heures
d'ouverture:

Jeu

17h00 à 22h00

Vendredi

10h00 à 22h00

Samedi

10h00 à 22h00

Dimanche

10h00 à 17h00

Lundi

10h00 à 17h00

TIRAGE SPÉCIAL • 2 GRANDS GAGNANTS

Vous pourriez gagner une cuisine **Nelken** ou une salle de bains **ELJER** en montre à l'EXPO.

Complétez le coupon de participation
• faites-le par venir par la poste avant le 12 avril au :
CONCOURS CUISINE ET SALLE DE BAINS
C.P. 5025, Place d'Armes, Montréal, Qc H2Y 3M1
• ou déposez-le avant 16h00, le 16 avril au kiosque
CFGLA PRESSE
• Valeur des prix : approximativement 25 000 \$

••• TIRAGE LUNDI 16 AVRIL, 16h00 •••

Les règlements du concours sont disponibles chez
CFGL-FM, LA PRESSE et au salon.

Nom :
Adresse :
Ville : Province :
Code postal : Téléphone :
La Presse CFGL 1057

SUR PLACE ! les leaders de l'industrie de la cuisine : Armoires Doral, Armoires de cuisiné Elysee, Armoires Denis Couture, Armoires Modulia, Boiseries Violy, Cuisines 3M, Cuisines Ambiance, Cuisines C.T.H., Cuisines A.C., Cuisi-Boutiques MKS, Groupe Bocenor, Cuisines Nelken, Lâxorama, Cuisi-Budget, Cuisi-Match, Osimex, Cuisines Pro, Cuisines LaSalle, Groupe Tabourain, Cuisines Modul'ère, Armoires Rive-Sud, Cuisines Drapeau, Cuisines Euro-Design, Cuisines Nobel, Tecknam et de nombreux autres exposants.

LE SEUL SALON ENTIÈREMENT
CONSCRÉ À LA CUISINE
ET À LA SALLE DE BAINS



Les étudiants perturbent un sommet économique

■ Les étudiants qui manifestent depuis quelques semaines contre le dégel des frais de scolarité au Québec ont réussi hier, à perturber la dernière séance du Sommet économique de la région de Lanaudière, mais n'ont pu trouver personne pour les écouter, le maire de Joliette et président de l'organisme ayant décidé de suspendre sine die la rencontre par suite du refus des étudiants de quitter la salle.

Les quelques dizaines d'étudiants ont envahi la salle où se déroulait l'assemblée à laquelle participait Mme Lise Bacon, ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, le ministre responsable de la région Claude Ryan, le porte-parole de l'opposition Guy Chevette ainsi que plusieurs députés.

Lorsque les étudiants se sont présentés au sommet, il restait au programme quelques dossiers du secteur culturel ainsi que les dossiers du secteur éducation.

La ministre Bacon a déclaré qu'elle déplorait que ce sommet qui s'annonçait un grand succès pour le développement tant social que culturel et économique pour la région n'ait pu se terminer hier.



À la mémoire des victimes de Poly

À l'occasion de sa 114e promotion, l'École Polytechnique a remis hier douze diplômes In Memoriam aux étudiantes de génie mortes lors de la tragédie du 6 décembre. M. Bastien Saint-Arneault et sa femme, qu'il s'efforce de reconforter, les parents d'Annie Saint-Arneault, une des 14 victimes, viennent de recevoir un de ces diplômes à titre posthume des mains de M. Louis Courville, qui était directeur intérimaire de l'école au moment du drame. Dans une brève allocution, devant plus de 3000 parents et finissants, le nouveau directeur de Poly, M. André Bazergui, a fait remarquer que 23 p. cent des étudiants qui entreprendront des études de génie à cette école en septembre prochain seront des femmes, ce qui représente une augmentation de 4 p. cent par rapport à l'an dernier.

PHOTO CP

COURS / CONFÉRENCE

PAR L'INSTITUT G.R.A.C.E.

RÉALISEZ VOTRE MAISON SOLAIRE

selon votre budget

Venez apprendre comment rendre votre maison plus lumineuse et confortable, tout en vous dotant d'une récupération d'énergie solaire par des moyens simples et peu coûteux, qui peuvent s'appliquer à tout genre de construction, aussi bien résidentiel que commercial

Où? À la bibliothèque nationale du Québec
1700, rue St-Denis, métro Berri-UQAM

Quand? Le samedi 21 avril 1990,
de 9 h à 17 h

Date Limite 12 avril à 12 h
pour vous inscrire:

Institut
Grace (514) 843-6417
PLACES LIMITÉES

• Cuisine délicieuse • Ambiance russe

Manouchka

— Table d'hôte à partir de 15,75\$

- Koulibiak de saumon
- Poulet à la mode de Kiev
- Bœuf stroganoff, etc.
- Vodka et caviar importés

Réservation: 270-0758
29, av. Laurier ouest

la Baie

SERVICE DE DÉCLARATIONS D'IMPÔT

Expert
Le Temps de l'impôt, Limitée*

Anjou-Laval-Pointe Claire

OÙ LES MAMANS AVISÉES FONT LEURS ACHATS

Voici un magasin qui offre tout le nécessaire pour vos enfants: meubles, jouets et accessoires. Mobilier de qualité, jouets, cadeaux de bébés, poussettes, ensembles de mobiliers de chambre, chaises hautes, matelas.

OUVERT LE DIMANCHE

À DES PRIX
IMBATTABLES!

En magasin: Lepine, Young Generation, Morigeau, Perego, MacLaren, Fisher Price, Little Tykes, Battat, Silver Cross, Evenflo.

Enfance Heureuse

1002, St-Viateur ouest
(coin Hutchison) OUTREMONT
(ferme le samedi)

276-6789

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

INVITATION SPÉCIALE
À TOUS LES FIDÈLES
À LA CATHÉDRALE
MARIE-REINE-DU-MONDE

- le MERCREDI SAINT, 11 avril 1990, à 20 h, la MESSE CHRISMALE sera célébrée par plus de 300 prêtres sous la présidence de l'archevêque de Montréal Monseigneur Jean-Claude Turcotte
- le JEUDI SAINT, 12 avril 1990, à 20 h 00, la Cène du Seigneur sera présidée par Monseigneur André-Marie Cimichella, curé de la Cathédrale
- le VENDREDI SAINT, 13 avril 1990, à 15 h, la méditation du Chemin de la Croix sera présidée par Monseigneur Jean-Claude Turcotte et animée par Monseigneur Cimichella à 17 h, Monseigneur Jean-Claude Turcotte présidera également l'Office du Vendredi Saint
- le SAMEDI SAINT, 14 avril 1990, à 20 h, Monseigneur Cimichella présidera la Vigile pascalle en présence de Monseigneur Jean-Claude Turcotte
- le DIMANCHE DE PÂQUES, 15 avril 1990, à 11 h, la messe de la Résurrection sera présidée par l'archevêque de Montréal Monseigneur Jean-Claude Turcotte

Pour informations, appelez au 866-1661.

camp de vacances
garçons et filles
de 6 à 16 ans

base de plein air des laurentides inc.

Auberge du Mont St-Jovite Auberge du Lac Sauvage

Programme d'immersion anglaise

- Equitation
- Ski nautique
- Planche à voile
- Voile
- Natation
- Escalade
- Canot camping
- Tir à l'arc

Information et dépliant sur demande
Secrétariat:
C.P. 1770,
St-Jovite,
J0T 2H0
Francine
Gérmino —
Gronin
(819) 425-3556

PLONGEZ DANS L'AVENTURE!

membre accrédité par l'Association des Camps du Québec

appel sans frais: 1(800)567-6780

Imitation
Spéciale

AUX GENS ACTIFS
DU 3e ÂGE
NOUS VOUS
ATTENDONS!

ANOIR STEGER

Venez visiter nos studios
et appartements
1 ou 2 chambres

- Dîner et souper servis dans la salle à manger
- Stationnement intérieur
- Service d'entretien, de literie et serviettes
- Téléphone (1) Bell
- CF Câble T.V.
- Système d'alarme/sécurité 24 h
- Service d'infirmier 24 h
- Salle de lavage à tous les étages.

CHEZ NOUS, PAS D'EXTRA:
TOUT EST COMPRIS DANS LE PRIX DU LOYER

- Piscine extérieure
- Salle d'exercice - saunas et jacuzzis
- Stationnement pour invités
- Salle d'activités avec tables à cartes et écran géant
- Bibliothèque
- Chapelle
- Atelier de bricolage
- Service d'autobus privé
- Services bancaires et de voyages
- Salon de coiffure — Hommes et femmes (non inclus).

Heures de location:
Lun. au ven.
9 h à 17 h
Sam. et dim.
12 h à 17 h

Ouverture
1er mai 1990

339-5457

2450, boul. Thimens, Saint-Laurent (2 rues à l'est de Cavendish)

OUVERT AUX CONSOMMATEURS OUVERT AUX CONSOMMATEURS

MEUBLES SANS FANTAISIE

Opéré par Les Entreprises Raymond Gaudet Inc.

PRODUITS ÉLECTRIQUES AUX CONSOMMATEURS

FINANCEMENT DISPONIBLE

VENTE À PLEINS CAMIONS

17.4 pi³
Marque reconnue

\$765

Clayettes de congélateur pleine largeur
Tablette de rangement pour boîtes de jus dans la contre-porte
100% sans givre
(Léger supplément pour livraison)

BUFFET 295\$

OUVERT AUX CONSOMMATEURS

(CHALET RESTO-MAT)
39" Matelas 85\$ - Ens. 2 mcx 135\$
54" Matelas 135\$ - Ens. 2 mcx 165\$
60" - Non disponible -
(Sommier toutes grandeurs 65\$ ch.)

BASE DE LIT
\$195

avec roulettes
39" - 54"

ENS. 4 MCX
incluant: SOFA
CAUSEUSE
FAUTEUIL
POUF

FLAMBEANT NEUF 495\$

(CHIRO CONFORTABLE 10 ans - 312 ressorts)
39" matelas 125\$ - Ens. 2 mcx 195\$
54" matelas 145\$ - Ens. 2 mcx 235\$
60" matelas 185\$ - Ens. 2 mcx 285\$
(Sommier toutes grandeurs 85\$ ch.)

(ORTHOPEDIC - garantie 20 ans)
39" matelas 165\$ - Ens. 2 mcx 245\$
54" matelas 195\$ - Ens. 2 mcx 285\$
60" matelas 225\$ - Ens. 2 mcx 315\$
(Sommier à ressorts toutes grandeurs 95\$ ch.)

(SELECT PLUS 10 ressorts National, garantie 20 ans)
39" matelas 185\$ - Ens. 2 mcx 275\$
54" matelas 215\$ - Ens. 2 mcx 295\$
60" matelas 245\$ - Ens. 2 mcx 345\$
(Sommier à ressorts toutes grandeurs 95\$ ch.)

LITS SUPERPOSÉS TUBULAIRES
165\$ Bleu seulement
Quantités limitées
(Matelas en sus à partir de 65\$)

1 TABLE STRATIFIÉE
(1 panneau)
4 CHAISES
Dossier haut
695\$

Choix de couleurs
(Peut être vendu séparément)

OUVERT AUX CONSOMMATEURS

SUPER-ENTREPÔT CENTRAL

5836, MÉTROPOLITAIN EST — ST-LÉONARD
(Entrée Lacordaire et Langelier)
Côte sud sortie 77 Lacordaire

259-1322

OUVERT AUX CONSOMMATEURS

RIVE-SUD
844, TASCHEREAU
Greenfield-Park
(Voisin de Bonimart)
445-4811

FINIS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

NORACEL®

PARURE À VIE

- Clôtures et rampes de balcon en PVC
- Résistent aux pires intempéries
- Gardent leur couleur d'origine
- Choix de 16 modèles, hauteurs variées
- 3 couleurs, blanc, beige, gris

CLÔTURES RAMPES

prix à compter de
\$2079
le pi. li.

(48" de hauteur, modèle Prélude, blanc)

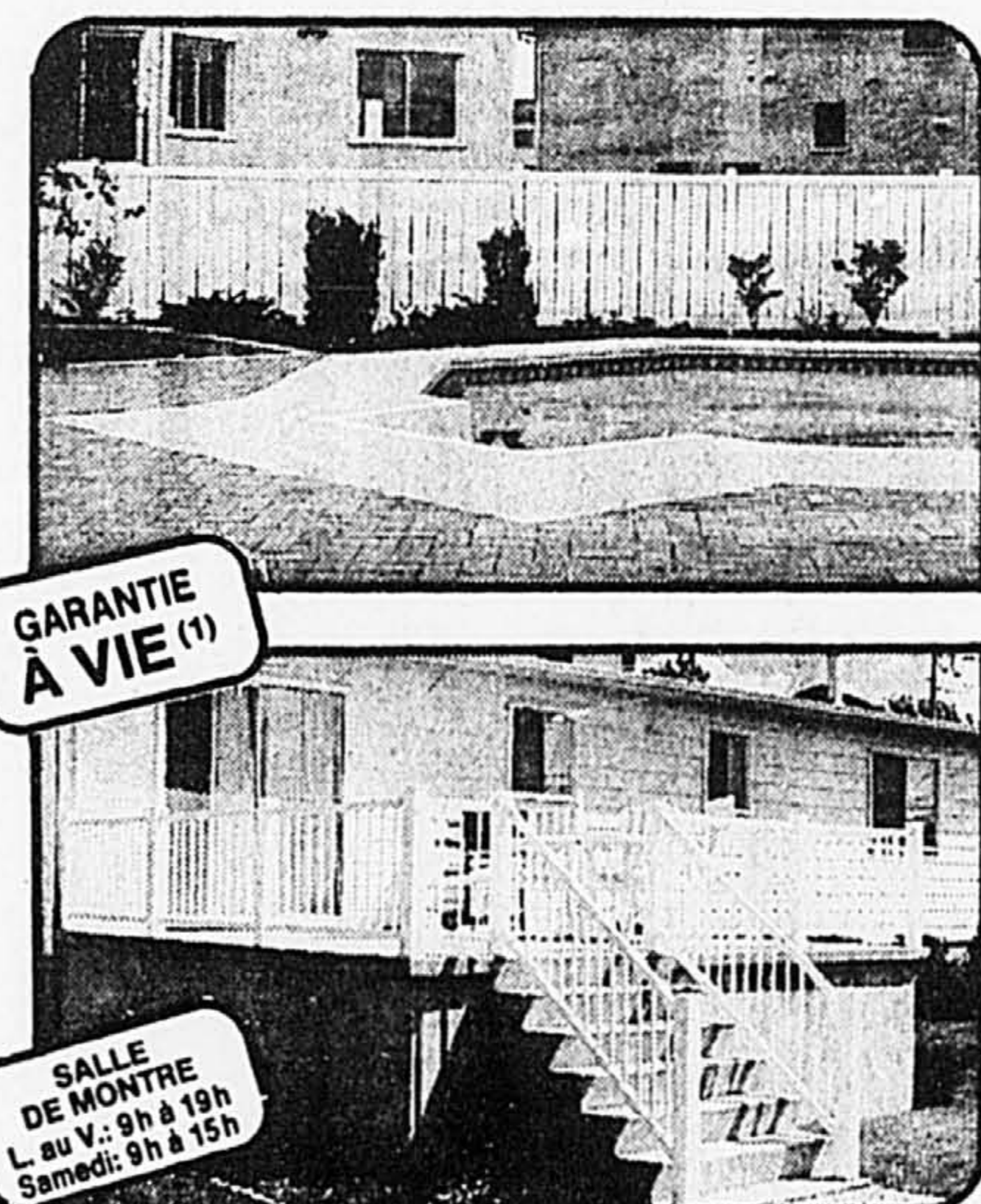
prix à compter de
\$1704
le pi. li.

(32" de hauteur, modèle Prélude, blanc)

FERMÉ LUNDI DE PÂQUES

Spécial du printemps, commandez avant le 15 avril 1990 et obtenez un rabais de 10% (l'installation peut être effectuée à une date ultérieure.)

9555 Henri-Bourassa est
Montréal, Qué. H1E 1P8
(514) 494-2400
(514) 323-8652



GARANTIE À VIE (1)

SALLE DE MONTRE
L au V.: 9 h à 19 h
Samedi: 9 h à 15 h

(1) Informez-vous des conditions
(2) Poteaux, taxe et installation en sus.

SANS OBLIGATION,
J'AIMERAIS OBTENIR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS

S.V.P. me faire parvenir la documentation complète
S.V.P. J'aimerais avoir la visite d'un représentant pour une estimation gratuite

Nom.....

Adresse.....

Ville.....

Code Postal..... Tél.....

LA PRESSE 8/4/90

MAIGRIR EN SANTÉ ET EN BEAUTÉ

EN REMPLAÇANT SEULEMENT LE REPAS DU MIDI PAR NUTRI-DIÈTE OU NUTRI BAR, J'AI PERDU 100 LIVRES EN 18 MOIS, SOIT À PEINE 1.3 LIVRES PAR SEMAINE.

AVANT DE MAIGRIR, JE SOUFFRAIS D'ASTHME, APRÈS AVOIR PERDU 100 LIVRES, JE SUIS HEUREUSE DE CONSTATER QUE MES PROBLÈMES D'ASTHME SONT PRATIQUEMENT INEXISTANTS.

JE PESAIS 255 LIVRES; JE PÈSE MAINTENANT 155 LIVRES. JE CONTINUE À PRENDRE NUTRI-DIÈTE ET NUTRI BAR AFIN DE PERDRE LES 10 LIVRES QUE JE CONSIDÈRE AVOIR ENCORE EN TROP.

À 5 pieds et 7 pouces, je suis considérée comme une grande femme. Généralement, on permet plus facilement aux grandes femmes d'avoir un excès de poids. "Tu es grande, ça ne paraît pas". Combien de fois m'a-t-on fait cette remarque? Mais lorsqu'on pèse 255 livres, laissez-moi vous dire que ça paraît! J'espérais qu'en suivant un régime, j'améliorerais mon apparence physique et surtout mon état de santé. J'avais de sérieux problèmes d'asthme que je n'hésitais pas à relier à mon excès de poids. Il n'en fallait pas plus pour que je me prenne en main.

SUIVRE UN RÉGIME POUR PERDRE DU POIDS, ÇA N'A PAS TOUJOURS ÉTÉ FACILE

Lorsqu'est venu le temps pour moi de choisir un régime, je n'ai pas hésité, j'ai choisi le plus simple, le plus reconnu NUTRI-DIÈTE et NUTRI BAR. Je me considère comme une personne qui mange beaucoup trop. Pour moi, il a été difficile de suivre ce régime. J'ai eu beaucoup de difficulté à me restreindre et ne manger qu'une tablette NUTRI BAR pour dîner. Durant l'après-midi, j'avais envie de manger des sucreries, des chips, du chocolat ou encore des pâtisseries. Lorsque je prenais des collations je me limitais surtout au céleri et aux carottes.

CES PHOTOS SONT-ELLES VÉRIDIQUES?

Certaines personnes ont de la difficulté à croire que les photos "avant et après" que nous publions, sont véridiques. La transformation est souvent tellement marquée qu'on peut comprendre cette attitude. En fait, lorsqu'une personne perd près de 100 livres, il est bien évident que le changement corporel qui se produit est considérable. Mais lorsqu'on se donne la peine de bien regarder les photos, on peut se rendre compte qu'il s'agit bel et bien de la même personne, même si celle-ci est coiffée ou maquillée différemment parce qu'elle a le goût de le faire.

NUTRI BAR ET NUTRI-DIÈTE ALLAIENT ME PERMETTRE D'ATTEINDRE MON BUT

Je n'ai pas suivi fidèlement les menus proposés dans le guide d'amaigrissement, mais j'ai changé plusieurs habitudes selon les directives du guide. J'ai éliminé dans mon régime alimentaire plusieurs choses. J'ai coupé dans les desserts, je n'en mange plus du tout et je ne mange plus de chips ni de chocolat. J'étais convaincue aussi qu'en mangeant un substitut de repas NUTRI-DIÈTE ou NUTRI BAR à l'heure du midi, je parviendrais à atteindre mon but: 145 livres.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE FAISAIT AUSSI PARTIE DE MON MODE DE VIE

Afin de ne pas me retrouver avec des chairs molles, j'ai cru important de faire de l'activité physique. Je me suis donc inscrite à un cours de natation et j'ai fréquenté un centre de conditionnement physique pour raffermir mes muscles. J'ai donc à mon avis réussi à perdre beaucoup de poids sans me retrouver avec un ventre mou comme beaucoup de gens qui suivent des régimes.

J'AI CONNU UNE PERTE DE POIDS CONSTANTE ET JAMAIS JE NE ME SUIS SENTIE FAIBLE

Pendant toute la durée de ma cure d'amaigrissement, j'ai connu une perte de poids constante. C'était très motivant. Jamais je ne me suis sentie faible. Le régime d'amaigrissement NUTRI-DIÈTE et NUTRI BAR a vraiment

comblé ma faim. À l'occasion, quand il m'arrivait d'avoir faim, je mangeais des crudités ou des noix. Ça m'aidait à tenir le coup jusqu'au repas suivant. Ce régime m'a permis d'apprendre à changer quelques unes de mes mauvaises habitudes alimentaires. Maintenant, je bois plusieurs verres d'eau quotidiennement. Je m'efforce aussi de manger des légumes, des fruits et du yogourt à tous les jours.

LES PRODUITS NUTRI-DIÈTE ET NUTRI BAR SONT ABSOLUMENT DÉLICIEUX

J'ai adoré le goût des produits NUTRI-DIÈTE et NUTRI BAR. Ils m'ont emballés. Les NUTRI BAR sont parfaites pour les gens qui ont peu de temps pour manger. L'efficacité de ces produits n'est plus à mettre en doute. En aucun cas je n'ai manqué d'énergie, je n'ai pas eu de maux de tête et même que la qualité de mon sommeil n'a pas été affectée.

JE SUIS HEUREUSE DE CONSTATER QUE J'AI MAIGRI EN SANTÉ. EN MAIGRISSANT J'AI PRATIQUEMENT ÉLIMINÉ MON PROBLÈME D'ASTHME

C'est un fait que l'excès de poids peut être la cause de plusieurs problèmes de santé. Dans mon cas, je souffrais d'asthme. Maintenant après avoir suivi le régime NUTRI-DIÈTE et NUTRI BAR et perdu 100 livres, je suis heureuse de constater que mes problèmes d'asthme sont pratiquement inexistants.

JE PEUX MAINTENANT M'HABILLER À MON GOÛT ET SUIVRE LA MODE, CE QUE JE NE POUVAIS FAIRE LORSQUE JE PESAIS 255 LIVRES

Lorsque je pesais 255 livres, je ne pouvais pas m'habiller convenablement. Maintenant que j'ai perdu 100 livres, je me sens physiquement et moralement beaucoup mieux. Je peux maintenant m'habiller à mon goût, suivre la mode et porter moi aussi des jupes plus courtes.

AVEC LE RÉGIME NUTRI-DIÈTE ET NUTRI BAR, MON APPARENCE GÉNÉRALE A ÉTÉ TRANSFORMÉE. J'AI PERDU 14 POUCES À LA TAILLE

Quand je pense qu'il y a 18 mois à peine je pesais 255 livres, je pèse maintenant 155 livres, j'ai donc perdu 100 livres. Cela s'est reflété sur ma silhouette qui s'est considérablement améliorée. J'ai perdu plusieurs pouces sur plusieurs parties du corps, surtout 14 pouces de tour de taille.

MENSURATIONS

	AVANT	APRÈS	PERTE
Tour de bras:	13 pouces	11 pouces	2 pouces
Tour de poitrine:	42 pouces	36 pouces	6 pouces
Tour de taille:	44 pouces	30 pouces	14 pouces
Tour de hanche:	46 pouces	38 pouces	8 pouces
Tour de cuisse:	24 pouces	21 pouces	3 pouces
Grandeur de vêtement:	44	30	6

Age 23 ans

Sans les produits NUTRI BAR et NUTRI-DIÈTE, il m'aurait été impossible d'atteindre ce poids. Je suis maintenant fière de mon apparence et j'ai grandement amélioré mon état de santé.

Guylaine Laflamme, Ville Sainte-Catherine

UN EXAMEN MÉDICAL CONFIRME QUE LA MÉTHODE NUTRI-DIÈTE ET NUTRI BAR M'A PERMIS DE MAIGRIR EN SANTÉ

Après avoir perdu du poids, j'ai pris rendez-vous avec mon médecin pour subir un examen médical. L'examen a démontré que je suis en très bonne santé. Cela ne m'a pas surprise, je me sens tellement bien après avoir maigri.

Avant 255 livres

Après 155 livres

TÉMOIGNAGE ASSERMENTÉ DEVANT UN JUGE DE PAIX

Le présent témoignage, comme tous les autres que nous publions, a été asserrmenté devant un juge de paix. La personne qui le signe atteste donc, sous serment, que ce dernier est en tout point conforme à la vérité.

REMPLACE UN REPAS COMPLET



SANTÉ NATURELLE: 369, CHARLES PÉGU, LAPRAIRIE (QUÉBEC) J5R 3E8.

TÉMOIGNAGE «VÉRITÉ»